



RAPPORT **ANNUEL** 2024

Coginta - Siège

Maison Internationale de l'Environnement 2
Chemin de Balexert 7
1219 Châtelaine, Genève, Suisse

info@coginta.org

Rejoignez-nous sur

-  coginta.org
-  linkedin.com/company/coginta
-  facebook.com/coginta
-  youtube.com/@coginta

© Coginta, 2025



MOT DU PRÉSIDENT **05**

PRÉSENTATION
DE COGINTA **06**

MOMENTS FORTS 2024 **14**

NOS PROJETS **17**

TÉMOIGNAGES **51**

DOSSIER THÉMATIQUE **53**

NOTRE ÉQUIPE **58**

INFORMATIONS
FINANCIÈRES **65**

RESSOURCES **67**

CONTACTS **70**

MOT DU PRÉSIDENT

2024 a été une année riche en défis pour Coginta, marquée par la poursuite ou le lancement de douze projets dans neuf pays d'Afrique subsaharienne. Les activités présentées dans ce rapport annuel illustrent l'environnement exigeant et complexe dans lequel ces projets sont mis en œuvre.

D'un côté, le démarrage de nouveaux projets en Côte d'Ivoire, au Tchad et dans la zone transfrontalière Guinée-Mali-Sénégal témoigne de la confiance de nos partenaires financiers ; de l'autre, un contexte mondial toujours plus instable – sur les plans géopolitique, économique, sécuritaire et environnemental – exerce une pression croissante sur la coopération internationale, et nous pousse à redoubler d'efforts pour obtenir des résultats concrets et visibles.

À l'heure où les valeurs démocratiques sont remises en question, où de nombreux États augmentent leurs dépenses militaires tout en réduisant drastiquement leur soutien à la coopération internationale, il n'a jamais été aussi impératif d'être à l'écoute des populations en situation de vulnérabilité. Fidèle à son approche, Coginta s'est ainsi attachée à coconstruire, avec les États et partenaires concernés, des projets répondant aux besoins prioritaires en matière de sécurité et de justice – en assurant une présence dans les zones les plus fragiles et en renforçant les partenariats locaux.

Malgré les turbulences qui affectent le monde, de nombreuses initiatives locales s'efforcent de promouvoir la stabilité et la paix, et méritent d'être soutenues. Notre engagement au Tchad, au Ghana ou encore en Guinée aux côtés des organisations de jeunes et de femmes, des conseils régionaux de paix ou des chefferies traditionnelles illustre notre volonté d'accompagner les initiatives visant à réduire les vulnérabilités et sources de conflits auxquels les populations sont confrontées. À ce titre, je remercie le Service de la solidarité internationale de la République et canton de Genève, qui cofinance un projet de prévention des conflits et de renforcement de la cohésion sociale au Tchad, lancé fin 2024.

Dans un contexte où les enjeux liés à l'accès aux ressources naturelles (terres, eau, minerais rares et précieux) n'ont jamais été aussi sensibles, y compris pour la stabilité internationale, le rôle du secteur privé devient crucial. L'essor de la finance durable – intégrant des considérations environnementales, sociales et de gouvernance – s'avère également de plus en plus incontournable. Dans cette perspective, Coginta a engagé le développement de nouveaux partenariats qui devraient se concrétiser en 2025.

Comme toujours, il est essentiel de rappeler qu'une organisation ne vaut que par les personnes qui la font vivre. Je tiens donc à exprimer toute ma reconnaissance envers l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de Coginta, à Genève comme dans les pays d'intervention, pour leur engagement et leur travail remarquable. Je tiens également à adresser mes chaleureux remerciements à l'ensemble de nos partenaires techniques et financiers, ainsi qu'aux autorités des pays hôtes, pour la confiance qu'ils nous ont témoignée tout au long de l'année 2024 et pour leur soutien, qui s'est manifesté de multiples façons.

Dr. Oliver JÜTERSONKE

Président



PRÉSENTATION DE COGINTA

Coginta est une organisation à but non lucratif basée en Suisse, spécialisée dans la gouvernance judiciaire et sécuritaire, la prévention des conflits et la cohésion sociale. Son objectif consiste à soutenir les gouvernements hôtes dans le renforcement des institutions publiques dans le respect des normes et principes de l'État de droit, et à contribuer à la prévention de la violence, de l'insécurité et de la criminalité, afin de promouvoir un environnement propice à la stabilité, à la paix et au développement socio-économique.

Coginta est née de la volonté affichée d'adopter et de promouvoir une approche sociologique, anthropologique et culturelle des réformes judiciaires et sécuritaires dans les pays en situation d'instabilité, de fragilité ou de sortie de crise. Considérant que la justice et la sécurité constituent des biens communs, Coginta s'est inspirée des méthodologies des sciences sociales et des principes de bonne gouvernance pour donner la parole aux populations les plus vulnérables – souvent dans des contextes difficiles – afin qu'elles puissent exprimer leurs points de vue et leurs attentes en matière de justice et de sécurité.

Depuis 2011, année de l'enregistrement officiel de Coginta en tant qu'association à but non lucratif, sa croissance s'est accompagnée d'un élargissement significatif de ses compétences techniques et de son réseau d'experts afin de répondre au mieux aux demandes croissantes du terrain. Son champ d'action couvre désormais les domaines de la criminalité transnationale organisée, de la prévention de l'extrémisme violent, de la protection de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles.

En complément d'efforts déployés en amont avec les institutions nationales pour renforcer les cadres juridiques et réglementaires, promouvoir l'éthique et la déontologie, et renforcer les modes de gouvernance, l'action de Coginta s'est progressivement déplacée au niveau très local, dans des lieux ou des zones géographiques critiques, permettant ainsi d'apporter des solutions concrètes aux attentes des populations les plus vulnérables et directement menacées.

Coginta dispose d'un siège à Genève et de représentations nationales au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée, au Mozambique, au Niger, en République démocratique du Congo, au Sénégal et au Tchad.

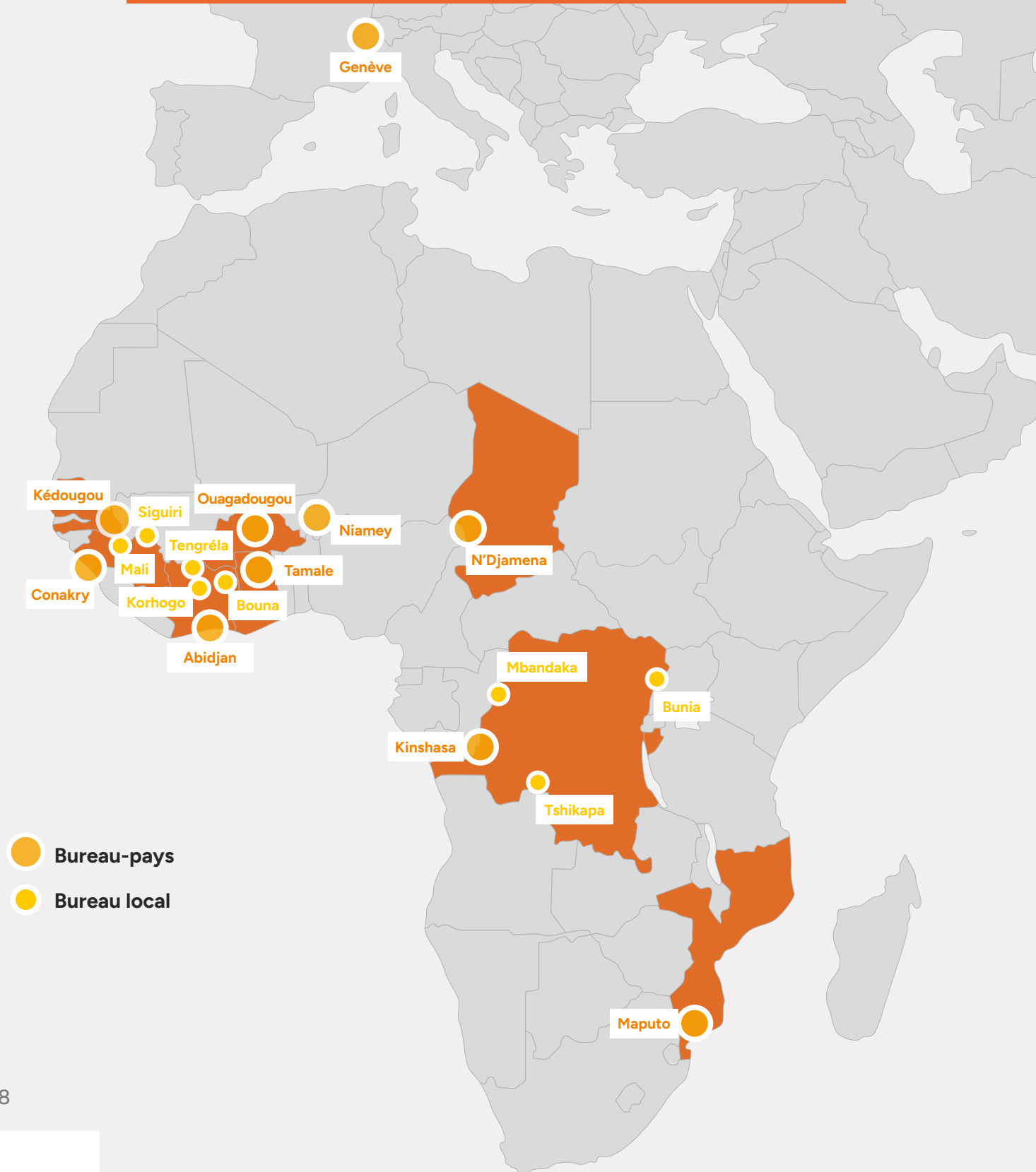
COGINTA EN CHIFFRES





PAYS D'INTERVENTION

Burkina Faso	Mozambique
Burundi	République démocratique du Congo
Côte d'Ivoire	Sénégal
Ghana	Tchad
Guinée	



DOMAINES D'EXPERTISE

— GOUVERNANCE LOCALE ET SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ

Le soutien des partenaires techniques et financiers en matière de sécurité s'est longtemps concentré sur un renforcement du fonctionnement des institutions au niveau central, en misant sur une répercussion au niveau local. Coginta entend pour sa part privilégier une action inclusive et décentralisée, au plus près du terrain et au contact des communautés, avec pour objectif de rapprocher les forces de sécurité et les acteurs locaux (autorités administratives, leaders religieux, chefferies traditionnelles, membres de la société civile, etc.) dans une logique de coproduction de la sécurité.

En fonction des contextes, cette méthodologie intègre notamment un renforcement de l'administration territoriale et des organes de gouvernance locale de la sécurité, la réalisation de diagnostics locaux de sécurité, l'introduction de la police de proximité ou encore des initiatives favorisant le rapprochement entre les forces de sécurité et les populations. Cela peut également se traduire par la valorisation des modes traditionnels et coutumiers de régulation sociale, souvent mieux à même de répondre aux besoins et aux attentes des populations.



— ACCÈS À LA JUSTICE ET PROTECTION DES DROITS HUMAINS

La protection des droits humains et des libertés fondamentales est au cœur du mandat de Coginta. Cela se traduit sous diverses formes, notamment par le renforcement des mécanismes et mesures visant à prévenir, atténuer et remédier aux violations des droits de l'homme qui pourraient être commises par les forces de sécurité. Cela passe également par un soutien aux instances spécialisées, telles que les commissions nationales des droits de l'homme, ou aux organisations de

la société civile pour renforcer l'accès des citoyens à la justice.

Ainsi, Coginta soutient la création de cliniques juridiques / boutiques de droit et de maisons de justice qui accompagnent les populations les plus vulnérables à travers une assistance juridique et judiciaire, des actions de médiation-conciliation et des campagnes de sensibilisation et d'éducation aux droits à l'attention du grand public.



LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ ET LA CORRUPTION

Coginta se mobilise aux côtés de ses partenaires pour promouvoir l'intégrité, l'éthique et la déontologie au sein des forces de défense et de sécurité, et lutter contre toute forme d'impunité en appuyant notamment la justice militaire ou les instances de contrôle et d'inspection. Plus généralement, les actions de Coginta visent à renforcer le contrôle civil, démocratique et parlementaire des forces de sécurité. Des formations et missions de conseil sont ainsi conduites auprès de médias, de journalistes

indépendants, d'organisations de la société civile ou de parlementaires pour les sensibiliser sur leur rôle en matière de contrôle externe. Des campagnes de sensibilisation sont également menées auprès des populations pour la promotion de l'État de droit et mieux faire connaître les rôles, responsabilités et devoirs des forces de défense et de sécurité. Coginta veille de son côté à ce que ses propres personnels adoptent un comportement exemplaire.

LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE ORGANISÉE

Coginta appuie la mise en place de politiques et d'initiatives afin de permettre aux États de lutter efficacement contre la criminalité transnationale organisée, notamment dans les domaines particulièrement préoccupants que sont la prolifération et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre, la traite des êtres humains ou encore le trafic de faux médicaments. Coginta offre ainsi une assistance technique pointue en

matière de renforcement des cadres juridiques et réglementaires, de formation et d'accompagnement à la lutte contre ces trafics, en agissant également auprès des communautés locales et en partenariat avec les acteurs de la société civile. Des campagnes de sensibilisation et de prévention à l'endroit du grand public sont d'ailleurs mises en œuvre à cet égard.

PRÉVENTION DU TERRORISME ET DE L'EXTRÉMISME VIOLENT

Coginta accompagne les pays confrontés au terrorisme et à l'extrémisme violent en proposant des actions ayant pour objet de renforcer les acteurs de la chaîne pénale afin que les opérations de police judiciaire puissent avoir lieu dans le respect des droits de l'homme et des normes

juridiques en vigueur. Il peut s'agir d'initiatives en direction des forces armées (amenées à être déployées sur le territoire national du fait du niveau élevé de la menace et à agir en tant que primo-intervenants), des forces de sécurité intérieure (amenées à protéger les populations

et conduire des investigations) ou des pôles judiciaires spécialisés (en charge de la réponse pénale). Ces appuis se matérialisent par des actions de formation, des dotations en équipements spécialisés et la construction d'infrastructures

adaptées. Coginta agit également au niveau communautaire au travers d'actions de prévention en lien avec les autorités administratives, les associations de jeunes et de femmes, les chefferies et les leaders religieux.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES CONFLITS LIÉS AUX RESSOURCES NATURELLES

Les défis liés à la prévention, la gestion et la résolution des conflits induits par le changement climatique et les difficultés d'accès aux ressources naturelles sont des enjeux déterminants de paix et de stabilité. Conscient de ces enjeux, Coginta a mis en place un pôle d'expertise portant sur la gestion des conflits fonciers, la sécurisation de la mobilité pastorale et des couloirs de transhumance,

le renforcement des capacités en matière de gestion des ressources naturelles et de prévention des conflits, ainsi que l'accompagnement des institutions de sécurité (police environnementale, gardes forestiers, corps des conservateurs de la nature, garde nomade et unités méharistes, etc.) en charge de la sauvegarde des ressources naturelles et de la sécurité publique.

SÉCURITÉ PUBLIQUE EN ZONE MINIÈRE

Le développement récent de l'activité minière à petite échelle, notamment aurifère, dans de nombreux pays qui, par ailleurs, sont en proie à des menaces sécuritaires croissantes, a conduit Coginta à développer un pôle d'expertise et de compétences visant à accompagner les États dans le renforcement des dispositifs de sécurité publique dans ces zones. Cet appui répond à deux logiques principales.

Tout d'abord, s'assurer que ces ressources naturelles ne font pas l'objet de captation par les groupes criminels, notamment en zones frontalières plus vulnérables par leur porosité et les mouvements migratoires peu maîtrisés. Ensuite, créer les conditions sécuritaires favorables à l'émergence

d'une exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) responsable, source de développement économique et de création d'emplois.

Ainsi, un accompagnement est également fourni aux cadres de concertation locaux – sous la tutelle des autorités administratives – et aux coopératives minières, visant à renforcer la gouvernance minière locale. Des actions de sensibilisation sont organisées au profit des populations et des formations sont proposées aux artisans miniers. Coginta contribue également à renforcer la cohabitation entre « grandes mines » et « petites mines », souvent source de conflits dont les groupes criminels tendent à vouloir tirer profit.

SÉCURITÉ EN MILIEU LACUSTRE ET FLUVIAL

Coginta apporte conseil et assistance technique dans la gestion et la sécurisation des zones fluviales et lacustres, en particulier en zone frontalière. Cet appui se matérialise par le soutien (voire la création) d'unités spécialisées, la construction et l'équipement de postes nautiques, l'acquisition de moyens adaptés aux missions de surveillance et de protection des populations dans ces zones. Des formations théoriques

et pratiques sont conduites avec pour objectif de professionnaliser les personnels affectés en unité nautique en les préparant aux interventions en milieux hostiles. Ces formations comprennent notamment le pilotage, la navigation opérationnelle, la préparation aux missions de patrouille et de contrôle d'embarcations, ou encore les manœuvres de secours et d'assistance aux populations.

LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION DES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE (ALPC)

Coginta appuie l'élaboration de politiques et programmes nationaux visant à accompagner la mise en conformité des États avec leurs engagements internationaux en matière de lutte contre la prolifération et le trafic illégal des ALPC et de leurs munitions. Cela passe notamment par une assistance technique visant à renforcer les cadres juridique et réglementaire, à

moderniser les procédures et les modalités de gestion des stocks, à soutenir les campagnes de marquage, et également à prévenir la violence armée, notamment par des actions de sensibilisation et de prévention auprès des communautés, des acteurs de la société civile, et des établissements scolaires.

PRÉVENTION ET GESTION CIVILE DES RISQUES ET DES CATASTROPHES

Coginta accompagne l'élaboration de politiques nationales en matière de gestion des risques et des catastrophes, et soutient la création et l'organisation de structures nationales de protection civile. Cet appui contribue également à l'amélioration de la réponse opérationnelle des unités de protection civile, notamment par le biais d'une formation initiale (connaissances techniques, théoriques et pratiques), de formations spécia-

lisées (sauvetage aquatique, secours routier, gestion des incendies, etc.) et d'un renforcement des capacités logistiques et opérationnelles. Face aux défis croissants de la récurrence et de l'intensité des catastrophes naturelles, des pandémies, des conflits et de l'urbanisation galopante dans de nombreux pays, la protection civile est un maillon essentiel de la coopération internationale.



MOMENTS FORTS 2024

Organisation de deux réunions du Groupe sectoriel Justice et État de droit en appui à l'Union européenne et au ministère de la Justice au Burundi. Dans le cadre du projet d'assistance technique au Programme d'appui au secteur de la justice au Burundi (AT-PASJU), Coginta a organisé les 18 mars et 15 novembre 2024, deux réunions du Groupe sectoriel Justice et État de droit en appui à l'Union européenne dans son rôle de co-président aux côtés du ministère burundais de la Justice. Ces importantes réunions ont marqué l'engagement de l'Union européenne et du gouvernement burundais d'allier leurs efforts pour renforcer la gouvernance judiciaire et promouvoir une justice plus rapide, indépendante, impartiale, sensible au genre, numérique, et plus proche des justiciables.

Tenue d'un forum régional sur la gouvernance locale de la sécurité dans le Tchologo, en Côte d'Ivoire. Dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité, le Conseil National de Sécurité a mis en place sur l'ensemble du territoire ivoirien des cellules civilo-militaires (CCM) en vue de mobiliser les populations sur les enjeux de sécurité, en collaboration avec les autorités locales et les forces de défense et de sécurité. Les CCM sont des partenaires-clé de l'action de Coginta en Côte d'Ivoire, notamment dans les trois préfectures couvertes par le projet SECUNORD 2. Dans le cadre de son appui, les trois CCM du Tchologo ont ainsi été réunies en mars 2024 pour faire l'état des lieux de la situation socio-sécuritaire dans la région, échanger sur les approches et solutions, et mettre en place un cadre régional de concertation sur la sécurité participative.

Coginta facilite la signature d'un communiqué de paix conjoint dans le nord du Ghana, en vue des élections de 2024. Dans le cadre du projet de prévention de l'extrémisme violent et de soutien à la paix dans les régions frontalières du nord du Ghana

(PEACE PROTECT), Coginta a facilité, en avril 2024, un dialogue à haut-niveau entre les deux principaux partis politiques du pays, le Nouveau Parti Patriotique et le Congrès Démocratique National. Cette facilitation a permis la signature d'un communiqué conjoint des deux partis s'engageant à ne pas utiliser les conflits interethniques à des fins de campagne électorale. Les deux partis se sont engagés à organiser une Marche pour la Paix afin de démontrer leur engagement pour la stabilité et la démocratie au Ghana.

Conception et installation d'un logiciel spécialisé et d'une base de données au profit de l'Inspection Générale de la Police nationale congolaise (IGPNC) en RDC. Dans le cadre du projet d'assistance à la professionnalisation des forces de sécurité de la Police nationale congolaise en RDC (INL/IGPN), Coginta a développé et mis en place en 2024 un logiciel spécialisé ayant pour fonction de faciliter le traitement des plaintes et des investigations. Ce logiciel permet en effet d'accompagner les inspecteurs de l'IGPNC dans leurs enquêtes quotidiennes, en mettant à leur disposition des outils de rédaction et une documentation juridique et administrative. Ce logiciel facilite par ailleurs les échanges entre les services territoriaux et la chaîne de commandement au niveau central de l'IGPNC.

Inauguration de la nouvelle caserne chef-lieu de Bouna, dans la région frontalière du Bounkani au nord-est de la Côte d'Ivoire. Le projet SECUNORD a permis d'augmenter notablement le rayon d'action de la gendarmerie ivoirienne en construisant à Bouna une caserne chef-lieu, inaugurée en juillet 2024, et un nouveau bâtiment pour la brigade de Téhini. Dans une région particulièrement sensible d'un point de vue sécuritaire, le projet a également permis l'extension du réseau radio, la fourniture de véhicules et d'équipements, un programme de

formations dense, et l'opérationnalisation de cellules civilo-militaires, permettant d'assurer un lien fort entre les forces de défense et de sécurité et la société civile.

Appui du projet AJUMJUP à la prise en compte des mécanismes traditionnels de règlement des différends dans la réforme de la justice au Burkina Faso. En juillet et août 2024, Coginta a organisé, en coopération avec l'ONG HiiL, quatre ateliers régionaux de concertation pour échanger sur la prise en compte des modes traditionnels de règlement des différends dans la réforme de la justice en cours au Burkina Faso. Ces ateliers ont réuni une cinquantaine de participants, dont des acteurs de la justice coutumière, des acteurs judiciaires, des représentants du ministère de la Justice, des organisations de la société civile, et des partenaires techniques et financiers, et ont permis de rédiger un avant-projet de loi qui encadre juridiquement le fonctionnement des mécanismes coutumiers de résolution des conflits.

Lancement du projet de soutien à la cohésion sociale et la cohabitation pacifique dans le sud du Tchad (LAPIA). Le 5 novembre 2024, Coginta a officiellement lancé un projet de consolidation de la paix d'une durée de trois ans, dans les provinces du Logone Oriental, du Moyen-Chari et du Mandoul, en partenariat avec un consortium d'organisations tchadiennes. Face à la hausse du nombre de conflits violents qui ont éclaté ces dernières années, l'objectif du projet est de renforcer les capacités des acteurs communautaires et de la société civile locale dans la gestion et la prévention des conflits. Il vise à prévenir les tensions intercommunautaires, exacerbées notamment par des conflits agro-pastoraux, fonciers ou entre chefferies traditionnelles, et à promouvoir la cohabitation pacifique.

Comité de suivi opérationnel de démarrage de la nouvelle phase du projet SECORCI en Côte d'Ivoire. Coginta est présente depuis 2021 dans le département de Tengréla, adossé à la frontière malienne à l'extrême nord de la Côte d'Ivoire. Le projet SECORCI vise à renforcer la

capacité des autorités ivoiriennes à faire de l'activité aurifère artisanale qui y sévit un levier de développement local, durable et ancré dans un environnement sécurisé. Un partenariat grandissant s'est noué au fil des années autour de son action, comme en témoignait la participation d'une ampleur inédite – plus d'une centaine de participants – au comité de suivi opérationnel de démarrage de sa nouvelle phase, SECORCI 2, en novembre 2024.

Cérémonie de clôture de la formation de 150 policiers en police de proximité à Tshikapa, en République démocratique du Congo. Cette formation de six mois, qui s'est achevée en décembre 2024, s'inscrivait dans le cadre du Programme d'appui à la réforme de la police en RDC (PARP 3), donc l'un des objectifs est l'opérationnalisation de la police de proximité afin de restaurer la confiance de la population dans les provinces du Kasaï, de l'Équateur et de l'Ituri. Dans chacune de ces provinces, une formation de base en police de proximité a donc été organisée au profit de la Police nationale congolaise, et s'est accompagnée de la construction de bâtiments et la dotation de moyens roulants pour permettre une mise en œuvre optimale de la police de proximité dans les villes de Tshikapa, Mbandaka et Bunia.

Début du projet résilience et stabilité des régions frontalières – Guinée, Mali, Sénégal (RÉZO). Ce nouveau projet, qui a démarré en décembre, vise à renforcer la résilience et la stabilité des régions frontalières du Sénégal, du Mali et de la Guinée. Il se décline en trois axes principaux que sont l'amélioration de l'accès des jeunes et des femmes aux services de l'État, la gestion et la médiation des conflits locaux, et le renforcement de la coopération transfrontalière. Coginta intervient particulièrement sur le deuxième axe, en Guinée et au Sénégal, pour renforcer la sécurité et la cohésion sociale en zones minières aurifères. L'objectif est de mieux gérer les conflits locaux en agissant sur les causes profondes de l'insécurité, tout en consolidant la confiance des populations envers les autorités.

NOS PROJETS

En 2024, Coginta a mené simultanément 12 projets dans 9 pays différents. Ces projets sont tous détaillés dans les prochaines pages de ce rapport, qui permettent de mieux comprendre l'ampleur et les résultats de nos activités.

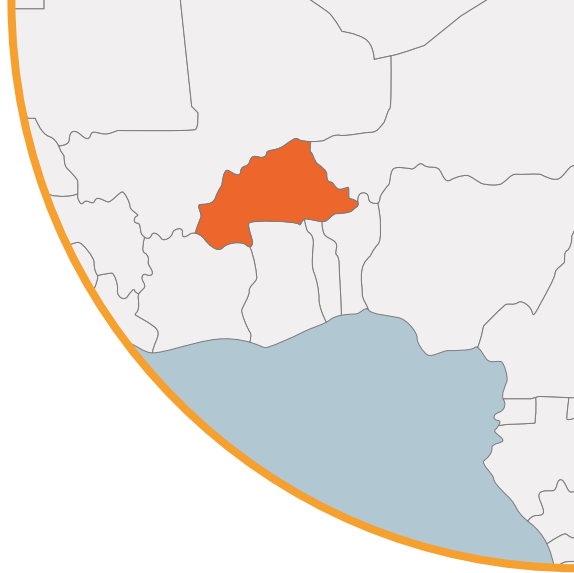


Nos projets répondent à l'objectif de développement durable n°16, Paix, justice et institutions efficaces : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.



BURKINA FASO

PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DE LA JUSTICE MILITAIRE ET DE LA JUSTICE DE PROXIMITÉ POUR LUTTER CONTRE L'IMPUNITÉ AU BURKINA FASO (AJUMJUP)



OBJECTIF GÉNÉRAL

Contribuer à améliorer le fonctionnement de la justice pour garantir à tous un accès égal à la justice et lutter contre le sentiment d'impunité au Burkina Faso.



Budget
€ 6 000 000



Durée
45 mois



Période d'exécution
Mai 2021
Janvier 2025



Source de financement
Union européenne

CONTEXTE

Autrefois réputé pour sa stabilité et sa sécurité, le Burkina Faso connaît depuis 2016 un contexte sécuritaire particulièrement difficile, notamment en raison de l'augmentation de la criminalité, des actes terroristes et des trafics transnationaux. Le sentiment d'insécurité s'est accentué de manière exponentielle à partir de 2018, lorsque des groupes djihadistes associés au Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM) et à l'État islamique dans le Grand Sahara (EIGS), ont perpétré des attaques dans les régions du nord frontalières avec le Mali, avant de s'étendre aux zones de l'est du pays.

Ces attaques visant principalement les institutions étatiques (écoles, postes des forces de défense et de sécurité, etc.) mais aussi les populations civiles, s'ancrent dans la stratégie des groupes djihadistes de décourager toute volonté de coopération entre les populations et les forces de défense et de sécurité, et de fragiliser le contrôle de

l'État sur ces régions souvent reculées. En conséquence, la justice n'arrive plus à remplir pleinement son rôle dans ces zones et un nombre important de prévenus impliqués dans des crimes ou des attaques terroristes sont toujours en attente d'un jugement.

Pour restaurer la confiance entre la justice et les justiciables et rétablir la crédibilité de cette institution régaliennne au maintien de la cohésion sociale, les pouvoirs publics burkinabè ont entrepris, avec l'appui des partenaires au développement, d'importantes réformes juridiques et institutionnelles. À ce titre, la justice de proximité constitue un élément central de la politique en matière de justice du pays. Cette justice de proximité a pour objectif d'atténuer les freins (distance, coûts, perception, etc.) qui la rendent inaccessible à la population burkinabè, notamment aux personnes les plus vulnérables.

Ces actions s'alignent sur la vision de la Politique sectorielle Justice et Droits humains 2018-2027 telle qu'exprimée : « À l'horizon 2027, le Burkina Faso dispose d'une justice crédible, accessible à tous et respectueuse des règles d'un État de droit qui garantit aux femmes et aux hommes, l'effectivité de leurs droits pour une nation pacifique et solidaire » ; et plus récemment, avec les priorités exprimées dans les piliers 3

et 4 du Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement.

Le projet d'appui au renforcement de la justice militaire et de la justice de proximité pour lutter contre l'impunité au Burkina Faso (AJUMJUP) s'inscrit dans ces efforts de consolidation et de renforcement de la justice, de l'État de droit, ainsi que de la lutte contre l'impunité.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Soutenir la chaîne militaire afin d'accroître la lutte contre l'impunité.
- Améliorer le fonctionnement de la chaîne pénale afin de répondre à la demande de justice.
- Renforcer la justice de proximité pour mieux répondre aux besoins des justiciables.

RÉSULTATS À ATTEINDRE

- Les juridictions de la justice militaire sont confortées dans leur rôle et soutenues dans leurs capacités de traitement des procédures jusqu'à la phase de jugement.
- La gendarmerie prévôtale est installée et dispose des capacités opérationnelles nécessaires à sa fonction.
- La gendarmerie prévôtale s'intègre dans le dispositif judiciaire et sécuritaire, en appui au renforcement de l'État de droit et à la redevabilité des forces de défense.
- Les primo-intervenants (officiers de police judiciaire, magistrats du siège et du parquet, greffiers, avocats, juges d'instruction, etc.) voient leurs capacités renforcées en matière pénale.
- L'accès à la justice est renforcé via la résorption des arriérés des dossiers d'instruction (en matière correctionnelle et criminelle).
- En collaboration avec le Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP), l'assistance juridique et judiciaire aux victimes est renforcée.
- La possibilité d'un modèle pluri-juridique, respectueux des coutumes, des traditions et de l'état de droit, fait l'objet d'une étude approfondie.

ACTIVITÉS CONDUITES

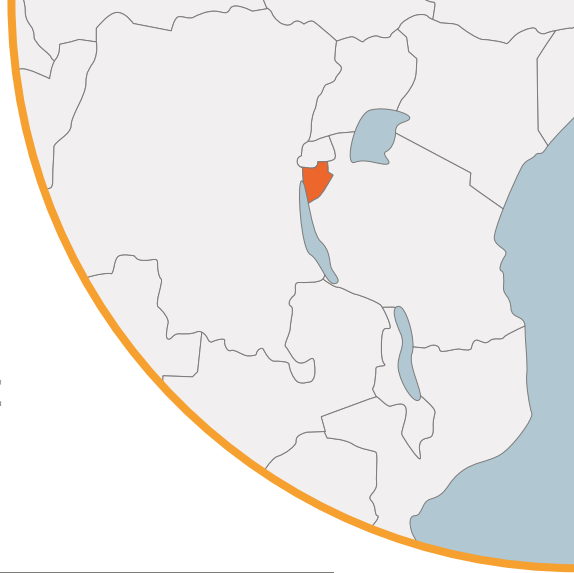
- Formation des magistrats et greffiers de la justice militaire.
- Mise à disposition de la justice militaire des équipements et matériels nécessaires à leur fonction (moyens roulants, matériel informatique et mobiliers de bureau).
- Construction et réhabilitation d'infrastructures au profit de la justice militaire.
- Formation des cadres et subordonnés de la gendarmerie prévôtale.
- Dotation de la gendarmerie prévôtale de moyens roulants, d'équipements de protection individuelle et collective.
- Dotation de la gendarmerie prévôtale de matériels et équipements de police technique et scientifique ainsi que de moyens spécialisés.
- Fourniture de matériels informatiques, bureautiques et mobiliers pour la gendarmerie prévôtale.
- Création de 8 infrastructures au profit de la gendarmerie prévôtale.
- Conception, élaboration et diffusion de 2 guides pratiques à l'usage des acteurs de la chaîne pénale.
- Conception élaboration et diffusion de modèles d'imprimés à l'usage des juges d'instruction et des magistrats du parquet.
- Formation des officiers de police judiciaire de la police et de la gendarmerie nationale, et des magistrats du parquet au respect des dispositions du Code de procédure pénale et du guide pour l'efficacité de la chaîne pénale.
- Formation des juges d'instruction au respect des dispositions du Code de procédure pénale et du guide pour l'efficacité de la chaîne pénale et dans la gestion des cabinets d'instruction.
- Renforcement des capacités des magistrats de la Chambre de contrôle de la Cour d'appel sur leurs prérogatives dans le contrôle de la performance des cabinets d'instruction.
- Prise en charge de missions de contrôle des cabinets d'instruction par la Chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Ouagadougou.
- Mise en place d'une cellule d'appui à la résorption des arriérés, en appui aux cabinets d'instruction du ressort de la Cour d'appel de Ouagadougou.
- Déploiement de deux groupes mobiles dans tous les tribunaux de grande instance du ressort de la Cour d'appel de Ouagadougou pour accompagner les juridictions dans le processus de résorption des arriérés de l'instruction.
- Accompagnement du MBDHP dans la création et le fonctionnement de 9 boutiques de droit dans les localités de Dori, Koudougou, Kaya, Ziniaré, Kongoussi, Yako, Manga, Boulsa et Ouahigouya.
- Organisation de campagnes de sensibilisation et d'éducation aux droits au profit des populations locales.
- Renforcement des capacités des avocats sur l'assistance judiciaire en matière de crimes et de violations des droits humains y compris de violences sexuelles et basées sur le genre, d'exactions des forces de sécurité intérieure et actes de terrorisme, et sur l'utilisation des mécanismes internationaux et régionaux de protection des droits humains.

- Soutien à l'assistance judiciaire gratuite des victimes de violations graves des droits humains dès la phase pré-juridictionnelle jusqu'à l'obtention des réparations (i.e. accès à l'assistance judiciaire via les boutiques de droit du MBDHP et/ou le Fonds d'assistance judiciaire).
- Réalisation et promotion d'une étude sur les mécanismes de justice coutumière et les modes alternatifs de règlement des conflits (MARC) existants au Burkina Faso.
- Appui processus de prise en compte des modes traditionnels de règlement des différends dans la réforme de la justice, à travers la mise en place de cadres concertation entre acteurs judiciaires et coutumiers / traditionnels.



BURUNDI

ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROGRAMME D'APPUI AU SECTEUR DE LA JUSTICE AU BURUNDI (AT-PASJU)



OBJECTIF GÉNÉRAL

Contribuer à la mise en œuvre des objectifs du Programme d'appui au secteur de la justice au Burundi et du plan sectoriel de la justice.



Budget
€ 753 880



Durée
36 mois



Période d'exécution
Novembre 2022
Octobre 2025



Source de financement
Union européenne

CONTEXTE

Suite aux élections générales de mai 2020 et aux efforts politiques qui ont suivi pour l'amélioration des droits de l'homme, de la bonne gouvernance et de l'État de droit au Burundi, l'Union européenne a décidé, le 8 février 2022, de lever les restrictions d'aide financière directe à l'administration ou aux institutions burundaises en vigueur depuis 2016.

Alors que de nombreux défis dans ces domaines persistent et que le système judiciaire et politique burundais est placé par le gouvernement au cœur du mécanisme de contrôle et de vigilance après la crise politique de 2015, la justice souffre encore de problèmes structurels profonds qui fragilisent le respect des droits des

populations et renforcent les difficultés d'accès à la justice pour les populations vulnérables au Burundi. Ces problèmes sont liés notamment au manque d'indépendance du pouvoir judiciaire, au manque de moyens et de formation du personnel judiciaire, à l'engorgement des prisons, aux problèmes d'encadrement et d'archivage des dossiers, à la faible application de la loi par les magistrats, et au manque de protection des victimes et des témoins.

Dans ce contexte fragile, l'Union européenne a mis en place un programme d'appui au secteur de la justice au Burundi dont l'assistance technique a été confiée à GOPA PACE et Coginta.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Accompagner la mise en œuvre des actions menées par les partenaires du Programme d'appui au secteur de la justice au Burundi et renforcer les capacités de gestion et de pilotage du programme, en vue d'une cohérence globale des activités du programme.
- Appuyer la mise en place du plan sectoriel du ministère de la Justice en renforçant les capacités et compétences institutionnelles et opérationnelles des bénéficiaires, pour une justice efficace et de meilleure qualité pour toutes et tous.
- Revitaliser et renforcer la coordination entre les membres du groupe sectoriel justice.
- Renforcer davantage l'accès au droit et à la justice de qualité pour tous et toutes avec un focus particulier sur les droits des femmes, des enfants et des personnes vivant en situation de vulnérabilité.

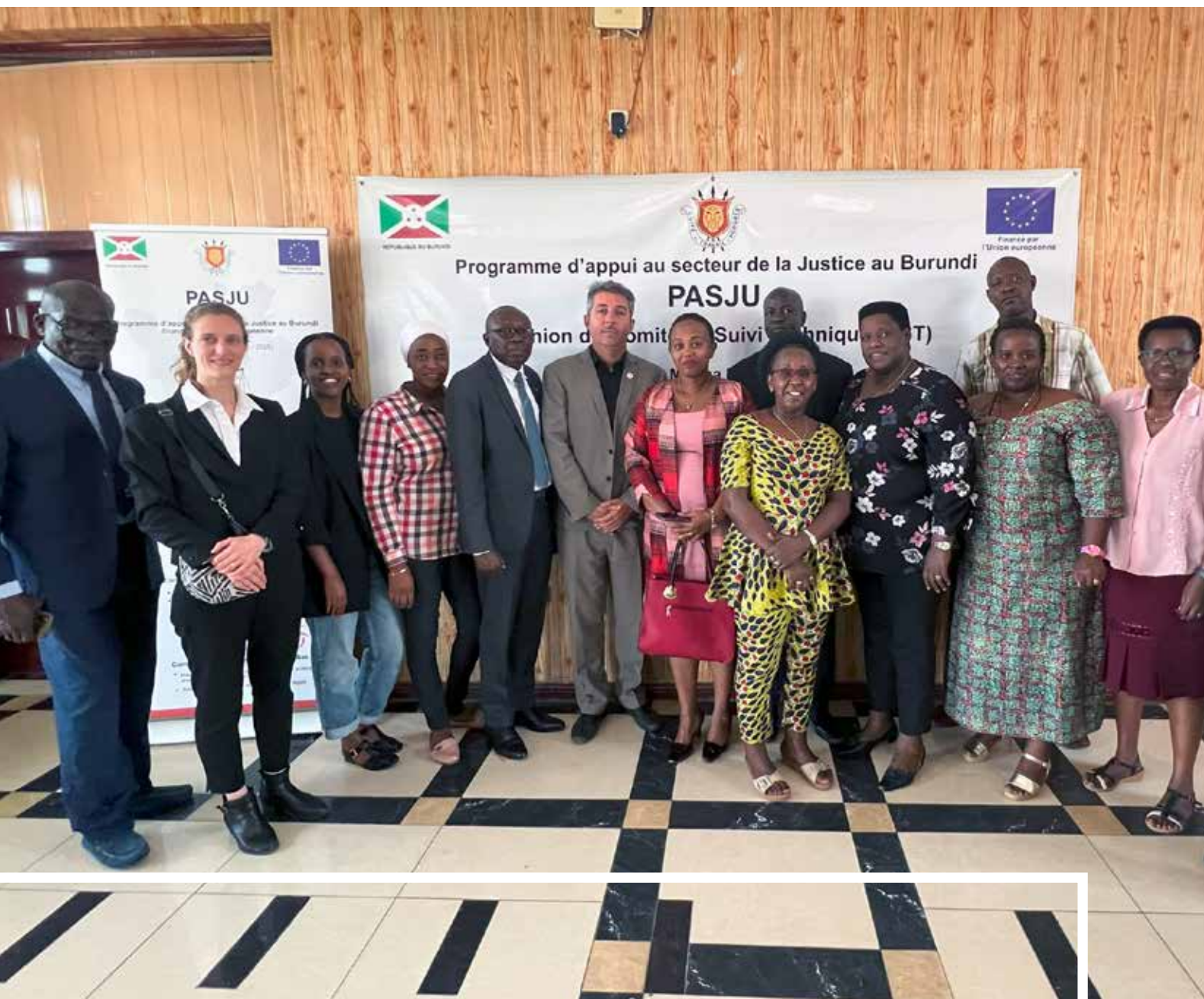
RÉSULTATS À ATTEINDRE

- Les actions menées par les partenaires de mise en œuvre du Programme d'appui au secteur de la justice au Burundi sont cohérentes et leurs capacités de gestion et de pilotage renforcées
- Le plan sectoriel du ministère de la Justice est mis en place et les capacités et compétences institutionnelles et opérationnelles de son personnel sont renforcées, pour une justice efficace et de meilleure qualité pour toutes et tous.
- Les activités conduites par les membres du groupe sectoriel justice sont coordonnées.
- L'accès au droit et à une justice de qualité est renforcé, en particulier pour les femmes, les enfants et autres personnes vulnérables.

ACTIVITÉS CONDUITES

- Analyse continue du contexte juridique et politique via la rédaction et la présentation de notes et comptes-rendus des rencontres et ateliers-clés effectués.
- Préparation et accompagnement du système de suivi-évaluation du PASJU.
- Appui à l'adoption et la mise en place de la nouvelle stratégie sectorielle de la justice au Burundi.
- Facilitation des échanges et de la coordination des acteurs des différentes composantes du PASJU.
- Organisation et facilitation des réunions du Comité de suivi technique et du Comité de pilotage du PASJU.
- Suivi du processus de modernisation de la justice avec un accent sur les stratégies et les mesures de mitigation des risques.
- Appui technique au secteur de la justice en matière de planification stratégique et méthodologie de mise en œuvre des actions.

- Appui technique/ conseil auprès de la DUE et ses partenaires sur les questions techniques, juridiques, des droits humains, et méthodologiques, transversales liées à la mise en œuvre du plan sectoriel du ministère de la Justice et ses étapes clés.
- Coordination et organisation des réunions du groupe sectoriel justice et État de droit, et redynamisation de ses Groupes techniques de travail.
- Appui aux OSC impliquées dans le PASJU afin de renforcer leurs capacités opérationnelles et de plaidoyer.
- Appui technique au Département des statistiques et à la Cellule genre du ministère de la Justice, par l'analyse des capacités institutionnelles, organisationnelles et individuelles du service statistiques, et l'élaboration et la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités du service statistiques (élaboration du canevas de collecte, installation de l'application, formation des points focaux et du personnel en charge de la collecte, suivi de la collecte et de la qualité des données collectées).



CÔTE D'IVOIRE

PROJET TRANSITIONNEL D'APPUI À LA SÉCURISATION ET À LA VALORISATION DE L'EXPLOITATION AURIFÈRE ARTISANALE COMME FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT ET DE COHÉSION SOCIALE AU NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE (SECORCI-BRIDGE)

OBJECTIF GÉNÉRAL

Créer les conditions favorables permettant à l'exploitation aurifère artisanale de contribuer au développement local dans un environnement stable, sécurisé et propice à la cohésion sociale.



Budget
€ 1 100 000



Durée
12 mois



Période d'exécution
Juillet 2023
Juin 2024



Source de financement
Union européenne

CONTEXTE

Au terme de 23 mois d'une première phase de mise en œuvre, le projet SECORCI, en établissant de profonds liens de confiance avec les communautés locales vivant de l'exploitation aurifère artisanale – principale ressource du département – a permis à certains orpailleurs d'alors d'exercer leur activité en toute légalité au travers de trois coopératives nouvellement créées et de contribuer ainsi au développement socio-économique des localités ciblées. Concomitamment, la réhabilitation à Papara d'une parcelle de cinq hectares précédemment souillée et abandonnée intrigue et intéresse au-delà des frontières ivoiriennes. La récente récolte des premiers légumes a démystifié le rapport des villageois avec ces « terres maudites ».

La Centre de Formation à l'Artisanat Minier (CEFAM) construit à Papara connaît d'ores

et déjà un engouement exceptionnel. Des institutions majeures en Côte d'Ivoire se sont engagées pour faire de cet établissement une référence au niveau sous régional. Ainsi, la Société pour le Développement Minier (SODEMI), l'Institut National Polytechnique Houphouët Boigny (INP-HB) ou encore l'Office du Service Civique National (OSCN) y apportent de manière permanente leur contribution en termes de formation et de gestion.

S'agissant du volet sécuritaire, la vigilance reste plus que jamais de mise, la stabilité du département de Tengréla continuant de reposer pour l'essentiel sur la présence dissuasive des forces armées dans cette zone frontalière extrêmement poreuse. Le projet SECORCI, au travers de la rénovation de la brigade de Gendarmerie de Tengréla et de la construction du poste avancé de

Gendarmerie de Papara, avait pour objectif de renforcer les capacités opérationnelles de la Gendarmerie Nationale dans la zone tout en l'aidant à tisser des liens de confiance avec la population. La cellule civilo-militaire (CCM) a également largement bénéficié de l'impulsion du projet SECORCI tant dans sa structuration, que la formation de ses membres et l'accompagnement de leurs activités. Les moyens mis à sa disposition lui ont permis de jouer pleinement son rôle dans la gouvernance locale de la sécurité sous la tutelle du préfet.

Les activités mises en œuvre dans le cadre de cette phase transitionnelle ont pour objectif de prolonger les actions déjà engagées afin de soutenir l'État ivoirien dans la valorisation de l'exploitation aurifère artisanale comme facteur de développement et de cohésion sociale en Côte d'Ivoire. Les enjeux sécuritaires et frontaliers plus que jamais prioritaires dans un contexte régional de plus en plus détérioré, et marqué par une instabilité chronique constituent l'autre priorité.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Contribuer à la structuration de l'activité d'exploitation artisanale de l'or pour canaliser les retombées économiques et en faire un levier de développement local.
- Contribuer à la prévention des conflits et à la cohésion sociale au sein d'une zone aurifère de manière durable et participative.
- Garantir la sécurité publique du quotidien des populations en zone aurifère et lutter contre les trafics illicites et la criminalité organisée liés à l'exploitation artisanale de l'or.

RÉSULTATS À ATTEINDRE

- La filière aurifère artisanale se structure davantage et les compétences professionnelles des artisans miniers sont renforcées.
- Les mécanismes de gouvernance locale de la sécurité sont renforcés pour prévenir les conflits, réguler l'activité aurifère artisanale et promouvoir la cohésion sociale en zones aurifères.
- Le dispositif territorial de sécurité minière et de sécurité publique du quotidien est renforcé et contribue à prévenir les risques de captation des ressources minières par des groupes criminels.

ACTIVITÉS CONDUITES

- Organisation d'un atelier national de capitalisation et de retour d'expérience sur la phase pilote du projet SECORCI dans le département de Tengréla.
- Appui à la Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG) et à la Direction départementale en charge de mines (DDM), notamment par l'organisation de missions de suivi-évaluation.
- Organisation de sessions de formation au sein du Centre de formation à l'artisanat minier (CEFAM) de Papara.

- Appui à la structuration et l'organisation de trois coopératives d'artisans miniers dans les sous-préfectures de Papara et de Kanako.
- Définition d'un modèle de réhabilitation d'un ancien site d'orpaillage.
- Appui-formation à la Cellule Civilo-Militaire de Tengréla (CCM) notamment dans les domaines de la prévention des conflits liés à l'exploitation aurifère artisanale et des enjeux socio-sécuritaires auxquels le département est confronté (violences sexistes et sexuelles, trafics organisés, mouvements pendulaires et migrations irrégulières, conflits communautaires, délinquance juvénile, décrochage scolaire, inégalités hommes/femmes, etc.).
- Appui à la CCM pour la sensibilisation des autorités locales, des FSI, des autorités traditionnelles et de la société civile sur le code minier et les dispositions relatives à l'EMAPE.
- Appui à la CCM pour la conduite de campagnes de sensibilisation des populations sur les dangers liés à l'exploitation artisanale illégale (risques sécuritaires, sanitaires et environnementaux, travail/exploitation des enfants, violences basées sur le genre, droits de l'Homme, MST/VIH, etc.).
- Études-amont des infrastructures à réaliser au profit des forces de sécurité dans le cadre du projet SECORCI 2.
- Formations spécialisées des FSI (gendarmerie nationale et police nationale) dans les domaines de la sécurité publique du quotidien, de l'éthique, de la déontologie et du respect des droits humains.
- Formation des services spécialisés de répression des fraudes et des infractions en relation avec les dispositions du code de minier.



CÔTE D'IVOIRE

PROJET D'APPUI À LA SÉCURISATION ET À LA VALORISATION DE L'EXPLOITATION AURIFÈRE ARTISANALE COMME FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT ET DE COHÉSION SOCIALE AU NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE (SECORCI 2)



OBJECTIF GÉNÉRAL

Contribuer à la paix et la stabilité en Côte d'Ivoire et à la lutte contre le terrorisme.



Budget
€ 9 800 000



Durée
36 mois



Période d'exécution
Juillet 2024
Juin 2027



Source de financement
Union européenne

CONTEXTE

La Côte d'Ivoire était en 2022 le 7ème producteur d'or en Afrique. L'exploitation minière artisanale représentait officiellement quelque 4 tonnes, contre 48 tonnes pour la production industrielle. Mais selon un rapport de 2024 de Swissaid, jusqu'à 40 tonnes d'or par an pourraient être extraites par des artisans miniers de manière illicite en Côte d'Ivoire. Ainsi, le département de Tengréla, adossé à la frontière malienne à plus de 750 km de route au nord de la capitale Abidjan, a connu ces dernières années une véritable ruée vers l'or.

Dans un contexte local transfrontalier marqué par une forte pauvreté, l'orpaillage représente une opportunité économique irrésistible pour de nombreux jeunes. Mais cette aubaine économique n'est pas sans conséquences. L'afflux parfois massif d'orpailleurs laisse des traces visibles dans

ce paysage traditionnellement dédié à l'agriculture : terres éventrées, précaires abris de bâches noires se multipliant jusqu'à constituer de véritables petites villes à l'orée des villages, populations migrantes en situation de grande vulnérabilité, prostitution, déchets et pollution des sols et des eaux. Moins visibles, des transformations sociales rapides au sein des populations autochtones sont vecteurs de tensions, entre ceux d'ici et ceux d'ailleurs, ceux qui misent sur l'or et ceux qui craignent la perte de modes de vie ancestraux. Sans parler des réseaux criminels qui profitent dans l'ombre de la circulation de personnes et de capitaux induite par l'exploitation de l'or.

C'est dans ce contexte que Coginta est arrivée à Tengréla en 2021, avec le soutien de l'Union européenne et du Conseil National de Sécurité de Côte d'Ivoire. Sécurité, Or,

Côte d'Ivoire : le projet SECORCI a été construit autour de ces trois mots-clés, afin de répondre de manière holistique aux enjeux de sécurité publique, mais également économique et environnementale, liés à l'exploitation aurifère artisanale illicite dans le département de Tengréla. L'objectif du projet est de créer les conditions favorables permettant à l'exploitation aurifère artisanale de contribuer au développement local dans un environnement stable, sécurisé et propice à la cohésion sociale.

Cette première phase du projet, qui s'est terminée en 2023, a permis d'établir la confiance avec les autorités locales et traditionnelles, les forces de sécurité, et les communautés vivant de l'exploitation aurifère artisanale. Le projet a notamment

contribué à renforcer le maillage territorial de la gendarmerie et le rôle de la Cellule civilo-militaire (CCM), a appuyé la constitution de trois coopératives d'artisans miniers et d'une coopérative agricole de femmes, et a vu la construction d'un centre de formation à l'artisanat minier (le CEFAM) dans la sous-préfecture de Papara.

Reconnaissant les acquis et le potentiel du projet, l'Union européenne a réitéré son soutien à la Côte d'Ivoire à travers Coginta, s'engageant cette fois-ci dans un projet structurant de 3 ans. Pour préparer sa conceptualisation, une phase transitionnelle, appelée SECORCI-Bridge, a maintenu les acquis du projet entre juillet 2023 et juin 2024.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

- Appuyer la formalisation et la valorisation de la filière aurifère artisanale afin qu'elle contribue à la création de richesse et d'emplois au niveau local, permettant de prévenir l'extrémisme violent et éviter qu'elle ne soit une source de financement pour les groupes armés terroristes.

RÉSULTATS À ATTEINDRE

- La structuration et la professionnalisation de la filière aurifère artisanale et à petite échelle (EMAPE) permet de canaliser les retombées économiques et d'en faire un véritable levier de développement local (axe minier).
- La promotion d'une EMAPE responsable et durable contribue à la diminution des impacts environnementaux et sanitaires de l'orpaillage illégal (axe environnemental).
- Le renforcement du maillage territorial et de la gouvernance locale de la sécurité contribue à prévenir les risques de captation des ressources minières aurifères par des groupes criminels (axe sécuritaire).

ACTIVITÉS CONDUITES

- Appui au fonctionnement, à la bonne gouvernance et aux activités de formation du Centre de formation à l'artisanat minier (CEFAM).
- Construction du cantonnement des Eaux et Forêts de Tengréla et renforcement de ses capacités opérationnelles et techniques.
- Poursuite de l'accompagnement de la Cellule civilo-militaire (CCM) de Tengréla.
- Organisation du Comité de Suivi Opérationnel du projet (CSO).
- Construction d'un nouveau Centre de Protection Civile à Tengréla et renforcement de ses capacités techniques, logistiques et opérationnelles.
- Construction du nouveau Commissariat de police mixte de Tengréla et renforcement de ses capacités techniques, logistiques et opérationnelles.



CÔTE D'IVOIRE

APPUI À LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME
DANS LE NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE
(SECUNORD)



OBJECTIF GÉNÉRAL

Améliorer la sécurité publique de la région du Bounkani au nord de la Côte d'Ivoire et renforcer la confiance de la population vis-à-vis de la gendarmerie et de l'État dans leur rôle de sécurisation de la région.



Budget
€ 3 800 000



Durée
22 mois



Période d'exécution
Novembre 2022
Août 2024



Source de financement
Union européenne

CONTEXTE

La Côte d'Ivoire est confrontée dans son voisinage nord à une instabilité croissante du fait de la multiplication de groupes armés au Burkina Faso et au Mali. Le pays a été victime de plusieurs attaques, en 2016 à Grand Bassam, à Kafolo en juin 2020, puis en 2021 dans la région du Bounkani. Face à cette situation, le gouvernement ivoirien s'est mobilisé et a mis en place le plan national de développement de la Côte d'Ivoire 2021-2025, qui met notamment l'accent sur le renforcement de la gouvernance et la modernisation de l'État. Il vise en particulier à renforcer la cohésion sociale et à maintenir la paix et la stabilité, à travers la consolidation du triptyque « paix, justice et sécurité ».

En février 2021, afin de contrer la menace des groupes armés, a été décidée la création d'une zone opérationnelle au nord du pays, longeant toute la frontière de 638 km et entérinant l'engagement de l'armée aux côtés de forces de sécurité intérieures. Sur le plan social, le gouvernement ivoirien a également mis en place un programme d'appui à l'insertion professionnelle des jeunes dans les régions du nord. Le but étant de leur offrir de meilleures opportunités et perspectives économiques et de lutter ainsi contre leur recrutement par des groupes djihadistes.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Renforcer la présence effective de la gendarmerie nationale dans les principaux secteurs de la région du Bounkani.
- Améliorer l'efficacité des interventions des gendarmes dans la région du Bounkani en matière de sécurité du quotidien et de prévention du terrorisme.
- Améliorer l'adéquation des interventions des gendarmes dans la région du Bounkani avec les besoins de la population.

RÉSULTATS À ATTEINDRE

- La construction et/ou la réhabilitation d'infrastructures permet le déploiement supplémentaire de gendarmes dans la région du Bounkani dans des conditions sécurisées et adaptées à leur mission.
- Les compétences des gendarmes déployés dans la région du Bounkani sont renforcées et adaptées à leur mission de sécurité du quotidien et de prévention du terrorisme.
- Les unités territoriales de la compagnie de Bouna disposent de moyens techniques et opérationnels nécessaires à leurs missions.
- Les capacités de police judiciaire de la gendarmerie compagnie de Bouna sont renforcées.
- Les mécanismes et cadres de gouvernance locale de la sécurité et de prévention des conflits dans la région du Bounkani sont améliorés par un dialogue inclusif avec la population et le respect des valeurs d'éthique et de déontologie par le personnel de la gendarmerie.

ACTIVITÉS CONDUITES

- Sept cycles de formation conduits en 2023 au profit de 336 militaires de la gendarmerie dans plusieurs domaines : gestion des moyens, planification ; collecte, analyse et exploitation du renseignement ; gestion des engins explosifs improvisés (EEI) ; sécurité publique du quotidien ; éthique, déontologie et au respect des droits humains ; formation continue des officiers de police judiciaire.
- La construction de la caserne chef-lieu de la compagnie de Bouna.
- La construction du bâtiment administratif de la brigade territoriale de Téhini.
- La fourniture de véhicules, d'équipements de protection individuel, de moyens de communication, de matériels informatiques et de mobiliers à destination des unités de la compagnie de Bouna.
- L'appui à la structuration fonctionnelle des cellules civilo-militaires (CCM) réalisé dans quatre préfectures.
- Des causeries éducatives organisées afin de renforcer la cohésion entre forces de sécurité et population. Des sujets variés, identifiés par les membres des CCM, ont été abordés, tels que les défis sécuritaires en zone « rouge », la collaboration entre les forces de sécurité et les populations, le processus de nomination d'un chef de village et son impact sur la cohésion sociale, ou encore les infractions routières.

- Dans le cadre d'un partenariat avec le Secrétariat exécutif de la Commission nationale des frontières de Côte d'Ivoire, un atelier de formation sur la gestion et la résolution de conflits communautaires a été organisé en vue de renforcer la cohabitation pacifique entre les différents acteurs et de renforcer les mécanismes de résilience communautaire.
- L'organisation d'une activité de sensibilisation sur la sécurité dans la région en partenariat avec l'Union des Peuls du Bounkani (UPB).
- Des campagnes de sensibilisation sur la sécurité publique et le rôle des acteurs dans la région, via l'enregistrement d'émissions de radio, associant des représentants des forces de sécurités.
- L'appui à l'organisation d'une tournée de l'Inspection de la gendarmerie nationale (IGN) dans la zone du projet.
- L'appui à la mise en place des « Comités d'éthique » au sein de la Gendarmerie dans la région.



CÔTE D'IVOIRE

APPUI À LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME DANS LE NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE (SECUNORD 2)



OBJECTIF GÉNÉRAL

Contribuer à l'efficacité de la lutte contre la menace terroriste et renforcer la confiance de la population vis-à-vis de la gendarmerie et de l'État dans leur rôle de sécurisation dans le nord de la Côte d'Ivoire.



Budget
€ 3 900 000



Durée
20 mois



Période d'exécution
Novembre 2023
Juin 2025



Source de financement
Union européenne

CONTEXTE

La Côte d'Ivoire est confrontée dans son voisinage nord à une instabilité croissante du fait de la multiplication de groupes armés au Burkina Faso et au Mali. Le pays a été victime de plusieurs attaques, en 2016 à Grand Bassam, à Kafolo en juin 2020, puis en 2021 dans la région du Bounkani. Face à cette situation, le gouvernement ivoirien s'est mobilisé et a mis en place le plan national de développement de la Côte d'Ivoire 2021-2025, qui met notamment l'accent sur le renforcement de la gouvernance et la modernisation de l'État. Il vise en particulier à renforcer la cohésion sociale et à maintenir la paix et la stabilité, à travers la consolidation du triptyque « paix, justice et sécurité ».

En février 2021, afin de contrer la menace des groupes armés, a été décidée la création d'une zone opérationnelle au nord du pays, longeant toute la frontière de 638 km et entérinant l'engagement de l'armée aux côtés de forces de sécurité intérieures.

Sur le plan social, le gouvernement ivoirien a également mis en place un programme d'appui à l'insertion professionnelle des jeunes dans les régions du nord. Le but étant de leur offrir de meilleures opportunités et perspectives économiques et de lutter ainsi contre leur recrutement par des groupes djihadistes.

La région du Tchologo, correspondant au ressort de la compagnie de gendarmerie de Ferkessédougou, son chef-lieu, a été identifiée comme zone d'intervention prioritaire du projet, permettant ainsi de compléter les autres interventions de Coginta et des autres partenaires internationaux intervenant dans le nord de la Côte d'Ivoire. Situé à l'extrême centre-nord de la Côte d'Ivoire, le Tchologo est limité au nord par le Burkina Faso et le Mali, à l'est par le Bounkani, à l'ouest par le Poro et au sud par la région du Hambol. Cette zone, contiguë du parc de la Comoé et séparée du Burkina Faso

par le fleuve Comoé, a connu d'importants mouvements de population depuis les années de crise, les terres relativement fertiles ayant attiré des populations en provenance du Mali et du Burkina. La situation sécuritaire dans le

Tchologo reste fragile, largement tributaire de celle prévalant dans les deux pays voisins. C'est dans ce contexte qu'a été lancé, le 1er novembre 2023, le projet SECUNORD 2.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Renforcer le maillage territorial et la présence effective de la gendarmerie nationale au contact direct des populations dans la région du Tchologo.
- Renforcer la coordination opérationnelle du renseignement en matière de lutte contre le terrorisme.
- Améliorer l'efficacité de l'enquête pénale en matière de terrorisme.
- Améliorer l'adéquation des interventions des gendarmes dans la région du Tchologo avec les besoins de la population.

RÉSULTATS À ATTEINDRE

- Les compétences des gendarmes déployés dans la région du Tchologo sont renforcées et adaptées à leur mission de sécurité du quotidien et de prévention du terrorisme.
- Les unités territoriales de la compagnie de Ferkessédougou disposent des infrastructures et des moyens techniques et opérationnels nécessaires à leurs missions.
- Les capacités de la chaîne du renseignement et des services d'enquête spécialisés sont renforcées dans la zone opérationnelle nord.
- Les mécanismes et cadres de gouvernance locale de la sécurité et de prévention des conflits dans la région du Tchologo sont améliorés par un dialogue inclusif avec la population et le respect des valeurs d'éthique et de déontologie par le personnel de la gendarmerie.

ACTIVITÉS CONDUITES

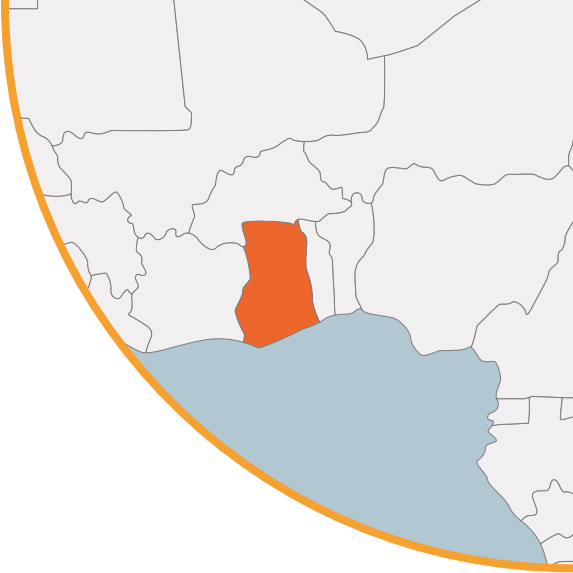
- 170 officiers et gradés des unités de proximité, des sections de recherche et de renseignement formés à l'exercice de leurs missions dans le cadre de la lutte contre le terrorisme au travers de 11 ateliers.
- Partenariat établi avec l'Agence internationale de lutte contre le terrorisme (AILCT) et le Centre de renseignement opérationnel antiterroriste (CROAT).
- Organisation de deux sessions de formation sur le renseignement de source ouverte et l'analyse criminelle au profit de 30 agents des sections de recherche et du CROAT.

- Équipements acquis et livrés aux unités de la compagnie de Ferkessédougou : 9 véhicules pick-up équipés de radios VHF, 15 motos tout terrain et 60 gilets par balles et casques balistiques.
- Installation d'un système de communication en bulles tactiques couvrant les trois départements de la région du Tchologo.
- Démarrage des travaux de construction et de réhabilitation des casernes de la compagnie chef-lieu de Ferkessédougou, de la brigade de Ferkessédougou (toutes les deux situées dans la même enceinte) et de la brigade de Ouangolodougou.
- Organisation d'un forum régional sur la sécurité avec 60 participants issus des trois cellules civilo-militaires (CCM) du Tchologo et formation sur leurs missions, rôles et responsabilités.
- Organisation de quatre forums de sensibilisation sur les rôles et responsabilités des citoyens dans la sécurité, regroupant chacun au moins 150 personnes, dans les trois départements du Tchologo.
- Un atelier d'échanges sur le rôle des Dozos et leurs relations avec les forces de défense et de sécurité s'est tenu dans le département de Ferkessédougou.
- Réalisation d'une étude « genre et sécurité » avec le recrutement de 9 enquêteurs issus des trois CCM du Tchologo.
- Lancement des émissions radios dans le cadre du partenariat avec les radios locales.
- Organisation d'un atelier régional sur la gouvernance du secteur du renseignement dans le cadre de la lutte contre le terrorisme dans le Golfe de Guinée.



GHANA

PROJET DE PRÉVENTION DE L'EXTRÉMISME VIOLENT ET DE SOUTIEN À LA PAIX DANS LES RÉGIONS FRONTALIÈRES DU NORD DU GHANA (PEACE PROTECT)



OBJECTIF GÉNÉRAL

Prévenir la déstabilisation socio-économique, environnementale et politique des régions du nord du Ghana.



Budget
€ 5 000 000



Durée
24 mois



Période d'exécution
Février 2024
Janvier 2026



Source de financement
Union européenne

CONTEXTE

Le Ghana jouit d'un environnement sociopolitique relativement stable et reste l'une des économies les plus dynamiques d'Afrique de l'Ouest. Cependant, la situation dans le nord du Ghana est préoccupante en raison du taux de pauvreté élevé, des infrastructures peu développées, du chômage élevé des jeunes et des nombreux conflits liés à la gestion des ressources ou au sentiment de marginalisation. Les frontières avec le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Togo sont mal contrôlées, et cette situation est propice aux différents trafics et à la pénétration de groupes armés opérant au Sahel.

Ce contexte crée un terreau potentiellement fertile pour les groupes armés désireux de

s'implanter ou de recruter. Tous ces facteurs mettent à l'épreuve la capacité des institutions de sécurité à prévenir le développement de l'extrémisme violent et à mobiliser une partie importante de la population pour maintenir le haut niveau de cohésion et de culture du dialogue qui prévaut dans la société ghanéenne. Les chefs religieux, les chefs traditionnels, les dirigeants communautaires et les organisations de la société civile (OSC) travaillent tous activement à promouvoir la coexistence pacifique dans le nord du Ghana. Ce projet soutiendra ces acteurs clés, en particulier en renforçant leurs ressources et leurs capacités pour gérer et résoudre pacifiquement les conflits locaux.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

- Renforcer les capacités des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux dans leurs efforts concertés pour maintenir la paix et contenir la montée de l'extrémisme violent dans les zones sujettes aux crises.

RÉSULTATS À ATTEINDRE

- Le rôle des Conseils régionaux pour la paix dans l'identification et la prévention des conflits violents (y compris ceux liés aux élections) est renforcé.
- La Stratégie nationale de police communautaire est mise en œuvre dans le nord du Ghana.
- Les OSC contribuent activement à la sécurité, à la consolidation de la paix et à la prévention de l'extrémisme violent, à l'intégration de l'égalité des sexes et à l'inclusion sociale.
- Le rôle des Chambres régionales des chefs dans la prévention et le traitement des conflits ethniques et de chefferie est renforcé.
- La collaboration régionale et les échanges de bonnes pratiques en matière de prévention de la violence extrémiste sont renforcés (appui au Secrétariat Exécutif de l'Initiative d'Accra).

ACTIVITÉS CONDUITES

- Organisation d'un atelier d'information et de planification avec les cinq conseils régionaux pour la paix (CRP) dans les régions du nord du Ghana. Les CRP ont identifié et sélectionné 25 zones sensibles pour la mise en œuvre du projet.
- Les CRP ont été renforcés afin d'établir et de développer les capacités de 25 comités de paix locaux dans les 25 zones sensibles.
- 17 dialogues radiophoniques ont été mis en œuvre par les CRP sur les élections générales de 2024.
- 20 motos ont été fournies aux CRP afin d'améliorer le temps de réponse pour intervenir dans les conflits.
- Les CRP ont été soutenus pour participer à 15 missions de diplomatie de la navette dans les cinq régions frontalières du nord du Ghana.
- 15 OSC ont reçu des subventions pour mettre en œuvre des projets sur l'égalité des sexes et l'inclusion sociale dans le cadre de la prévention de l'extrémisme violent.
- Différentes missions de médiation avec les communautés, les chefs traditionnels et les partis politiques dans l'Upper West, l'Upper East, le North East et le Savannah. Coginta et ses partenaires ont participé à la modération et à la résolution de conflits violents qui secouent les communautés dans les cinq régions frontalières du nord du Ghana et aux alentours.
- Formation des formateurs des conseils régionaux de paix (c'est-à-dire le personnel technique des conseils régionaux de paix) aux mécanismes d'alerte et de réaction rapides. Les formateurs des CRP renforceront leurs mécanismes d'alerte précoce en formant leurs comités de paix locaux dans les zones sensibles.

- Formation des membres des comités locaux de paix aux mécanismes d'alerte précoce et de réponse rapide dans les zones sensibles de la région du Upper East. Les membres des comités locaux de paix sont en mesure d'identifier et de signaler les signaux d'alerte précoce dans leurs communautés. Ils sont également en mesure d'agir en tant que médiateurs dans les conflits de moindre importance.
- 100 chefs, reines-mères et propriétaires terriens ont été formés aux bonnes pratiques en matière de gouvernance foncière dans les cinq régions du nord du Ghana.
- Les secrétariats fonciers coutumiers ont reçu des motos pour améliorer la gestion des terres dans les zones sensibles.
- Le comité judiciaire de la Chambre des chefs de la région de l'Upper West a également bénéficié d'un soutien pour statuer sur les litiges relatifs à la chefferie dans la région.



GUINÉE | SÉNÉGAL

PROJET RÉSILIENCE ET STABILITÉ DES RÉGIONS FRONTALIÈRES – GUINÉE, MALI, SÉNÉGAL (RÉZO)



OBJECTIF GÉNÉRAL

Améliorer la stabilité locale en luttant contre la traite illégale (y compris la traite des êtres humains) et la criminalité transfrontalière, et en renforçant la coproduction en matière de sécurité (y compris les forces de sécurité intérieure, la société civile, les autorités locales, les femmes et les jeunes) afin de prévenir et de traiter les conflits locaux et de renforcer la confiance envers les autorités.



Budget
€ 4 600 000



Durée
39 mois



Période d'exécution
Décembre 2024
Février 2028



Source de financement
Union européenne

CONTEXTE

Les zones frontalières entre les États du Sahel et les pays côtiers constituent d'importants carrefours de mobilité des personnes, et d'échanges de biens et de marchandises. Elles sont cependant menacées par une instabilité croissante, des conflits violents et une insécurité liés à la présence de groupes armés non étatiques et une criminalité organisée galopante, sur fond de divers trafics (êtres humains, armes, faux médicaments, drogue, etc.).

Les zones du sud-est du Sénégal, de l'ouest du Mali et du nord de la Guinée en particulier comprennent les principales mines d'or depuis l'époque de l'Empire du Mali. L'exploitation artisanale de ces mines par la population locale et leur exploitation industrielle par des firmes multinationales ont fait de l'activité aurifère un véritable facteur de développement local dans ces zones. Toutefois, de nombreuses mines artisanales échappent au contrôle de l'État, favorisant

la prolifération des économies illicites et des trafics, voire de leur récupération par des groupes armés non étatiques criminels. Ces zones sont donc confrontées à des défis sécuritaires majeurs, créant ainsi un contexte fragile et des risques élevés de conflictualité. En plus des enjeux conflictuels et des risques d'instabilité inhérents à l'activité aurifère, ces zones connaissent également une dégradation environnementale due aux méthodes d'extraction utilisées et un déficit lié aux infrastructures sociales de base (écoles, hôpitaux, routes, électricité, forage, etc.), rendant leurs populations vulnérables aux discours extrémistes.

C'est au regard de ce contexte que l'Union européenne a financé le deuxième programme « Zones frontalières pacifiques et résilientes » pour soutenir, à travers trois axes d'intervention, la stabilisation et le développement des zones frontalières de la Guinée, du Mali et du Sénégal, et renforcer

la coopération transfrontalière pour lutter contre les problématiques sécuritaires susmentionnées.

À ce titre, l'Union européenne a signé un contrat avec Coginta pour la mise en œuvre, en Guinée et au Sénégal, de l'axe 2 du programme dont l'objectif global est d'améliorer la sécurité locale en luttant contre la traite illégale et la criminalité

transfrontalière et en renforçant la coproduction en matière de sécurité afin de prévenir et de traiter les conflits locaux et de renforcer la confiance envers les autorités. Ce programme est mis en œuvre en partenariat avec l'agence de coopération allemande GIZ (axes 1 et 3) et le Centre pour le dialogue humanitaire (HD) pour la partie malienne de l'axe 2.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

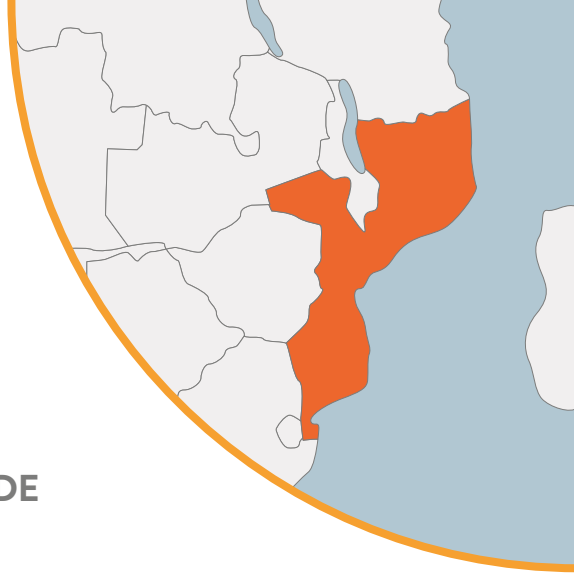
- Réduire les risques de conflits par des processus de prévention et de médiation.
- Renforcer les capacités des acteurs locaux et des forces de sécurité pour mieux assurer la sécurité et l'accès à la justice de la population.
- Contribuer au développement local dans un environnement stable, sûr et propice à la cohésion sociale, à travers l'orpaillage artisanal.

RÉSULTATS À ATTEINDRE

- Les risques de conflits sont réduits par des processus de prévention et de médiation.
- Les capacités des acteurs locaux et des forces de sécurité sont renforcées pour mieux assurer la sécurité et l'accès à la justice des populations.
- Une contribution est apportée au développement local dans un environnement stable, sûr et propice à la cohésion sociale, à travers l'orpaillage artisanal.

ACTIVITÉS PRÉVUES

- Diagnostiquer les dynamiques de risques conflictuels.
- Mobiliser les acteurs locaux (forces de défense et de sécurité (FDS), administrations, autorités locales traditionnelles, femmes, jeunes, etc.) sur l'importance de leur rôle dans la gestion pacifique des conflits, la prévention de l'extrémisme violent et le renforcement de la cohésion sociale.
- Renforcer les capacités de la gendarmerie nationale de Kédougou.
- Renforcer les capacités des acteurs locaux (FDS, gardes communaux, chefs traditionnels et locaux, etc.) à répondre efficacement aux besoins quotidiens de sécurité et de justice de la population.
- Renforcer les capacités des acteurs locaux (élus, chefs traditionnels, FDS) et la population sur les dispositions des lois minières et relatives à l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE).
- Appuyer les organisations de la société civile pour la conduite de campagnes de sensibilisation du public sur les dangers liés à l'EMAPE (sécurité, santé, environnement, exploitation des enfants, violences basées sur le genre, droits humains, etc.).
- Appuyer les comités locaux de développement dans la formulation de projets communautaires dans les zones aurifères.



MOZAMBIQUE

MESURE D'ASSISTANCE AU TITRE DE LA FACILITÉ EUROPÉENNE POUR LA PAIX AFIN DE SOUTENIR LES UNITÉS MILITAIRES FORMÉES PAR LA MISSION DE FORMATION DE L'UE AU MOZAMBIQUE (ASMOZ)

OBJECTIF GÉNÉRAL

Contribuer au renforcement de capacités des unités des forces armées mozambicaines formées par la mission de formation de l'UE au Mozambique pour leur déploiement, afin de renforcer durablement leurs capacités nécessaires à restaurer la sûreté et la sécurité dans la province nord de Cabo Delgado.



Budget

€ 85 000 000



Durée

36 mois



Période d'exécution

Avril 2022
Mars 2025



Source de financement

Union européenne

CONTEXTE

Depuis 2017, le groupe islamiste Ansar al-Sunna mène des actions insurrectionnelles déstabilisantes contre les forces gouvernementales mozambicaines et la population locale, principalement dans la province septentrionale de Cabo Delgado et dans certaines provinces voisines. Ces actions, qui génèrent d'importantes vagues de déplacements et compromettent constamment l'approvisionnement en aide humanitaire, ont de graves répercussions sur la sécurité des populations ainsi que sur l'activité économique de la région.

Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), environ un million de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays depuis le début du conflit. Cependant, la situation s'améliore lentement et les gens retournent progressivement dans les zones les plus touchées. Les principales préoccupations restent la protection à grande échelle des populations – déplacées

et hôtes – et la fourniture d'une assistance humanitaire qui réponde aux besoins urgents de ces populations. Les femmes et les enfants représentent 80% de la population déplacée totale.

Suite à l'adoption d'une première mesure d'urgence, l'Union européenne a adopté une mesure d'assistance dans le cadre de la Facilité européenne pour la paix afin de s'assurer que les équipements et fournitures les plus urgents puissent être mis à la disposition des 11 compagnies qui ont suivi la formation dispensée par la mission de formation de l'UE au Mozambique (EUTM), une mission militaire non exécutive et promue par l'UE, qui a pour objectif et pour mandat de soutenir une réponse plus efficace à l'insurrection dans le plein respect du droit international.

Le projet ASMOZ est mené en partenariat avec la Direction Générale de la Politique de Défense Nationale du ministère portugais de la Défense Nationale – idD Portugal Defesa.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

- Renforcer les capacités de 11 compagnies de l'armée de terre (6) et de la marine (5) mozambicaines en moyens opérationnels et logistiques leur permettant d'intervenir de manière autonome et en toute sécurité dans la province de Cabo Delgado.

RÉSULTATS À ATTEINDRE

- Les capacités opérationnelles de 6 compagnies des forces armées mozambicaines et 5 compagnies navales sont renforcées à travers la fourniture d'équipements individuels et collectifs, de moyens en mobilité terrestre et amphibie, d'équipements spécialisés, et de moyens de communication.
- Les forces armées déployées dans la province de Cabo Delgado ont accès à un soutien médical grâce à la fourniture d'un hôpital de campagne.

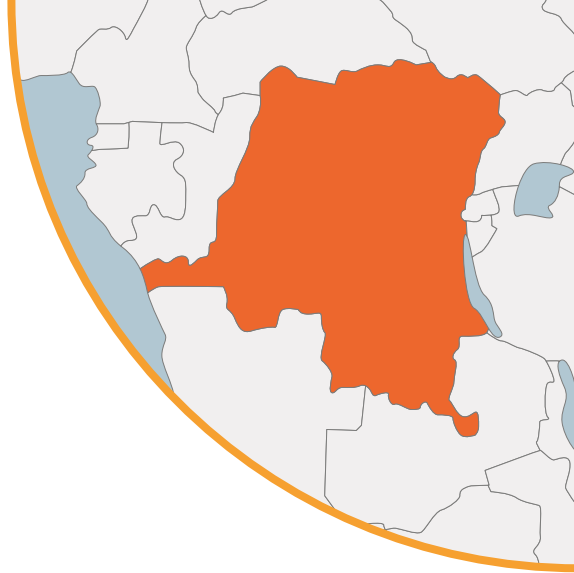
ACTIVITÉS CONDUITES

- Définition des spécifications techniques au sein du groupe de travail.
- Soumission du plan d'acquisition aux autorités mozambicaines pour validation.
- Préparation des appels d'offres.
- Lancement et suivi des procédures d'appel d'offres.
- Suivi de la mise en œuvre du contrat et de la livraison.
- Remise officielle de l'équipement aux forces armées mozambicaines.



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

PROGRAMME D'APPUI À LA RÉFORME DE LA POLICE EN RDC (PARP 3)



OBJECTIF GÉNÉRAL

Contribuer à la paix, à la sécurité et au renforcement de l'État de droit en améliorant la gouvernance, la protection des droits humains, ainsi que la lutte contre l'impunité et la corruption en RDC.



Budget
€ 8 800 000



Durée
48 mois



Période d'exécution
Décembre 2021
Décembre 2025



Source de financement
Union européenne

CONTEXTE

Après une période marquée par des avancées concrètes (2008-2015), la réforme de la police en République démocratique du Congo (RDC) a subi un important ralentissement entre 2016 et 2019, les répressions policières à Kinshasa de janvier 2015 et septembre 2016 ayant occasionné l'interruption de la plupart des programmes internationaux de soutien à la Police nationale congolaise et mis à mal toute possibilité d'opérationnalisation de cette réforme. Avec les élections de 2018 puis de 2023, la RDC a connu une alternance politique pacifique avec de nouvelles autorités qui se sont engagées à entreprendre les réformes institutionnelles du secteur de la sécurité en vue du rétablissement de l'État de droit et de la stabilité dans le pays.

Le programme d'appui à la réforme de la police (PARP 3) mis en œuvre à Kinshasa

et dans 3 provinces (Équateur, Ituri, Kasai) dans le cadre d'un consortium réunissant Enabel, DCAF et Coginta, soutient la dynamique de réforme dans la continuité de la mission EUPOL RDC, des programmes du Fonds européen de développement et des autres coopérations.

L'alignement des objectifs du programme au nouveau Plan d'action gouvernementale 2024-2029 présenté au parlement en juin 2024, a démontré que le programme est en phase avec le programme du gouvernement en ce qui concerne la poursuite des réformes du secteur de sécurité et que des liens doivent être créés compte tenu de leur impact sur cette réforme (politique générale de RH/fonction publique, décentralisation, genre, amélioration des services publics, politique commune défense /sécurité).

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Améliorer la mise en œuvre de la réforme et de la redevabilité de la Police nationale congolaise (PNC).
- Renforcer la professionnalisation de la police et de la chaîne pénale.
- Améliorer la gestion des ressources humaines de la PNC.
- Opérationnaliser la police de proximité pour restaurer la confiance de la population.

RÉSULTATS À ATTEINDRE

- Les officiers de police judiciaire sont mieux sélectionnés, identifiés et formés.
- Les unités de maintien de l'ordre de la police sont mieux formées et équipées.
- La réforme des politiques et procédures de gestion des Ressources Humaines est mise en œuvre.
- Les policiers des 3 provinces bénéficient de moyens et des formations adéquates leur permettant en œuvre la doctrine nationale en matière de police de proximité.

ACTIVITÉS CONDUITES

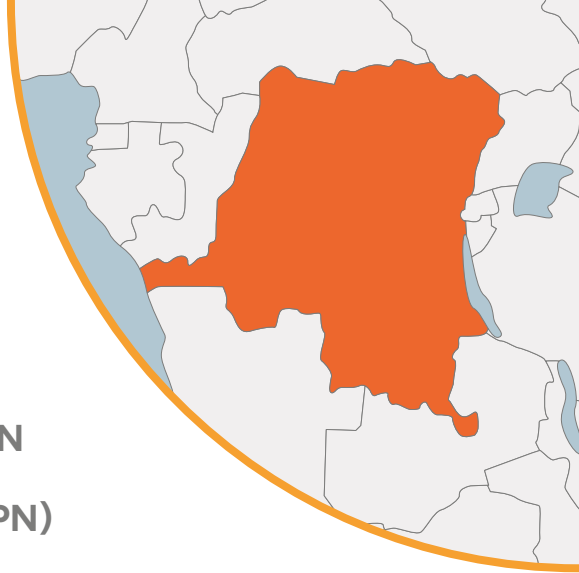
- Recensement et création d'une base de données des officiers de police judiciaire (OPJ).
- Renforcement de la formation initiale et continue des OPJ dans les trois provinces cibles du projet.
- Renforcement des compétences de l'Inspection générale des services de la PNC et des parquets dans le contrôle des OPJ.
- Appui à l'extension du Fichier Criminel des Infractions Constatées et des Auteurs Présumés (FCICAP) à Kinshasa et dans les trois provinces du projet.
- État des lieux des capacités et appui au développement de la doctrine d'emploi des unités d'intervention et de la directive ministérielle portant gestion de l'espace public dans le cadre du maintien de l'ordre.
- Renforcement des capacités de la Légion Nationale d'Intervention et des Groupes Mobiles d'Intervention.
- Mise en place du Système d'Information des Ressources Humaines pour la gestion de l'emploi et de la carrière des policiers de Kinshasa et des provinces de l'Ituri, du Kasai et de l'Équateur.
- Renforcement des capacités des autorités provinciales/locales en matière de gestion de la sécurité et de gestion de crises.
- Réalisation des diagnostics locaux de sécurité et élaboration de plans locaux de sécurité dans les trois provinces.

- Financement dans le cadre de la gouvernance locale de la sécurité de microprojets répondant aux thématiques sécuritaires prioritaires dans les plans locaux de sécurité des trois provinces.
- Formation de base de 150 policiers dans les trois provinces pendant six mois.
- Appui aux conseils locaux pour la sécurité de proximité (CLSP) et à l'organisation des forums (FLSP) dans les trois provinces.
- Acquisition et allocation de moyens mobiles et de transmission pour les commissariats des chefs-lieux des trois provinces.



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

ASSISTANCE À LA PROFESSIONNALISATION DES FORCES DE SÉCURITÉ DE LA POLICE NATIONALE CONGOLAISE EN RDC (INL/IGPN)



OBJECTIF GÉNÉRAL

Contribuer à l'amélioration de l'efficacité de l'Inspection générale de la Police nationale congolaise dans le contrôle des performances de la police, conformément à la loi, aux libertés civiles et aux droits de l'homme.



Budget
\$ 1 000 000



Durée
21 mois



Période d'exécution
Octobre 2023
Juin 2025



Source de financement
Département d'État
américain (INL)

CONTEXTE

Après une période marquée par des avancées concrètes (2008 – 2015), la réforme de la police en République démocratique du Congo (RDC) a connu un important ralentissement entre 2016 et 2019, les répressions policières à Kinshasa de janvier 2015 et septembre 2016 ayant occasionné l'interruption de la plupart des programmes internationaux de soutien à la Police nationale congolaise (PNC). Depuis 2020 un deuxième plan d'action quinquennal pour la réforme de la police est mis en œuvre avec l'appui de la communauté internationale. Cependant la PNC présente encore d'importantes lacunes en matière de formation, d'équipement et de financement. Elle est régulièrement accusée d'abus et de violations des droits de l'homme, notamment d'usage illégal de la force, d'agressions, d'arrestations arbitraires et de détention dans des conditions abusives.

L'Inspection générale de la Police nationale (IGPNC) a un mandat défini par le décret

15/026 du 9 décembre 2015, qui précise son organisation et son fonctionnement, ainsi que ses missions et domaines de compétences (contrôle, audit, enquête et évaluation des services de la PNC). Elle est notamment chargée « d'évaluer le respect par les personnels de la PNC des droits fondamentaux, des droits de l'homme et de la protection des libertés individuelles et collectives, dans l'exercice de la mission de police ». Le projet a pour objectif principal qu'à Kinshasa et dans quatre provinces « pilotes » du pays (Haut-Katanga, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Kasai-Oriental) les inspecteurs de l'IGPNC disposent des moyens, de la formation nécessaire et d'un système de gestion des données adéquat pour assurer une surveillance et un accompagnement de l'action de la PNC en matière de respect de la loi, des libertés publiques et des droits de l'homme.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Améliorer les compétences et les équipements de l'IGPNC, pour la bonne conduite de ses missions de prévention, de traitement des abus des services répressifs, de contrôle et d'audit.
- Équiper l'IGPNC d'un système informatisé de centralisation des données et d'assistance à la conduite des tâches quotidiennes de ses inspecteurs.
- Assurer l'information des partenaires institutionnels et de la société civile et encourager leur coopération avec l'IGPNC.

RÉSULTATS À ATTEINDRE

- Les personnels de l'IGPNC disposent de ressources opérationnelles adaptées pour la conduite de leurs missions quotidiennes.
- Des formations continues et spécialisées sont dispensées au profit des inspecteurs.
- Les procédures d'enquêtes judiciaires, d'audit et de contrôle interne, et d'évaluation et suivi des services de l'IGPNC sont informatisées.
- Les autorités administratives, l'institution policière, les organisations de la société civile et les populations sont encouragées à communiquer les informations utiles à l'IGPNC et à déposer les plaintes adéquates.

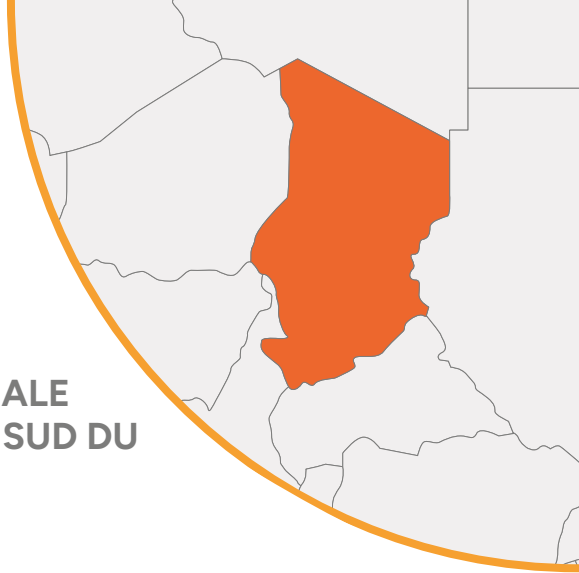
ACTIVITÉS CONDUITES

- Organisation de 24 formations au bénéfice de l'administration centrale de l'IGPNC et de ses 16 antennes provinciales, en matière de techniques d'enquêtes judiciaires et administratives, de management, de communication, et d'utilisation d'un logiciel spécialisé.
- Aménagement de salles d'audition, installation de dispositifs d'électricité solaire et remises d'équipements aux personnels de l'IGPNC au niveau central et dans les provinces pilotes, afin qu'ils disposent des moyens nécessaires à la bonne conduite de leurs missions.
- Développement et mise en œuvre par des formateurs IGPNC d'un curriculum complet de modules de recyclage.
- Développement et déploiement d'un logiciel et d'une base de données permettant à l'IGPNC de mener à bien et archiver ses procédures d'audit, de contrôle interne, d'enquête et d'évaluation des services, et de suivre les investigations et le traitement des plaintes.
- Organisation de sessions d'information et dialogue entre l'IGPNC et la société civile dans 16 provinces, afin de renforcer leur collaboration.
- Campagne d'information dans les médias au moyen de vidéos suivies de liens de signalements en ligne, pour renforcer la connaissance du rôle et du mandat de l'IGPNC par la population, la société civile, l'administration et la police elle-même, afin de garantir que les abus et les plaintes soient signalés.



TCHAD

PROJET DE SOUTIEN À LA COHÉSION SOCIALE ET LA COHABITATION PACIFIQUE DANS LE SUD DU TCHAD (LAPIA)



OBJECTIF GÉNÉRAL

Contribuer à la consolidation de la paix et la cohabitation pacifique par le dialogue entre les communautés, la prévention et la résolution des conflits dans le sud du Tchad.



Budget
€ 2 000 000



Durée
36 mois



Période d'exécution
Novembre 2024
Octobre 2027



Source de financement
Union européenne

CONTEXTE

La question du vivre-ensemble et de la cohabitation pacifique constitue un défi majeur au Tchad, où les autorités s'efforcent de maintenir la paix et la stabilité dans un contexte sous-régional marqué par des menaces multiples et des défis structurels persistants.

Au niveau national, la méconnaissance et l'application insuffisante des textes législatifs et réglementaires encadrant le vivre-ensemble (Constitution, lois, décrets) fragilisent la cohésion sociale. Cette situation alimente des dynamiques néfastes telles que l'ethnocentrisme, le tribalisme, l'injustice, la corruption et l'impunité. En parallèle, le changement climatique exacerbe les tensions en intensifiant la compétition pour des ressources naturelles de plus en plus limitées, notamment les terres arables et l'eau.

Un déficit de confiance entre les populations et les autorités locales aggrave également

cette fragilité, illustré par une gestion souvent inadaptée des conflits, qui peut conduire à des violences et des pertes en vies humaines. Parmi les facteurs explicatifs figurent l'absence de mesures de prévention efficaces, une méconnaissance des rôles et responsabilités des autorités locales, des réponses institutionnelles inadéquates et un non-respect des us et coutumes des différentes communautés.

Dans le sud du Tchad, notamment dans la zone d'intervention du projet LAPIA, ces problématiques se traduisent par des conflits récurrents, à la fois intercommunautaires, impliquant principalement agriculteurs et éleveurs, et intracommunautaires. Ces tensions entravent la cohésion sociale et mettent en évidence l'urgence de mener des actions concertées et inclusives pour renforcer la paix et promouvoir une stabilité durable.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

- Renforcer les capacités des acteurs communautaires et de la société civile locale pour diffuser et prévenir les tensions intercommunautaires et promouvoir la cohabitation pacifique entre les communautés dans les provinces du Logone Oriental, du Mandoul et du Moyen-Chari.

RÉSULTATS À ATTEINDRE

- Les actions en faveur du dialogue et de la cohabitation pacifique entre les communautés sont mieux calibrées grâce à une meilleure compréhension de la dynamique des conflits, des acteurs et leurs rôles et des mécanismes de résolution existants.
- La résilience des communautés face aux crises et leurs capacités à promouvoir le dialogue et la prévention des conflits est renforcée.
- Les acteurs communautaires et de la société civile locale sont appuyés pour mettre en place des actions innovantes de promotion du dialogue, de prévention et de résolution pacifique des conflits.
- Les capacités des acteurs de l'administration locale décentralisée, de la justice et de la sécurité sont renforcées sur la prévention et la résolution pacifique des conflits.

ACTIVITÉS CONDUITES

- Mise en place de l'équipe et tenue de l'atelier de démarrage à N'Djamena.
- Présentation des activités aux autorités administratives au niveau central et dans les localités couvertes.



TÉMOIGNAGES

AJUMJUP

« De mon point de vue, la mise en œuvre du projet AJUMJUP a impacté positivement le fonctionnement de la justice pénale et amélioré le travail des différents acteurs. À titre illustratif, l'élaboration d'outils numériques adaptés (guide pratique à l'usage des cabinets d'instruction, guide pour l'efficacité de la chaîne pénale) a permis une accélération du traitement des dossiers, une amélioration de la collaboration et de la coordination entre les acteurs de la chaîne pénale, et surtout un gain de temps et une diminution des erreurs. L'organisation de formations continues et l'appui aux cabinets d'instruction a en outre permis la mise à jour des compétences techniques et professionnelles des acteurs judiciaires, notamment des juges d'instruction, résultant en une meilleure organisation du travail dans les cabinets, une réduction très significative des dossiers en souffrance et une plus grande célérité dans le traitement des nouveaux dossiers. »

Dieudonné BONKOUNGOU, Directeur de la Justice pénale et du Sceau



« Fin septembre 2023, mon mari a été enlevé à notre domicile par des hommes armés. Cette situation m'a plongée dans une situation de détresse, surtout dans un contexte où des cas d'exécutions et de disparitions se multiplient. J'avais peur et je ne savais pas où aller. C'est ainsi qu'on m'a orienté vers la boutique de droit du Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP) – soutenu par le projet AJUMJUP – qui m'a aidé à rédiger une plainte. Grâce à cet accompagnement et aux différentes démarches, j'ai été entendue par la justice, la gendarmerie et la police. Par la suite, j'ai été invitée à me rendre dans un commissariat où on m'a informé où mon mari était gardé. La boutique m'a encore aidé jusqu'à ce que mon mari soit libéré. Sans son appui, ça n'aurait vraiment pas été évident pour moi, femme et Peule, de pouvoir retrouver mon mari et obtenir sa libération. »

Témoignage d'une habitante de Ouahigouya souhaitant garder l'anonymat

« Après avoir fui mon village à cause du terrorisme, je suis venu à la boutique de droit sur conseil d'un proche. J'ai été agréablement surpris par l'accueil et l'accompagnement dont j'ai bénéficié. Depuis 2009, j'ai été victime d'un abus de confiance de la part d'un particulier qui me promettait d'aider mon fils à aller aux États-Unis. Mon fils a même abandonné l'école pour cela. J'ai versé une somme importante à l'intéressé et chaque jour quand je l'appelle, il me fait savoir que ça va aller et rien n'évolue. J'étais vraiment désespéré car j'ai tapé à plusieurs portes sans solution. Après m'avoir écouté sans me blâmer, comme c'est le cas ailleurs, le MBDHP m'a aidé à rédiger une plainte. Quelques jours après le dépôt, j'ai reçu un premier transfert de l'intéressé qui m'a promis de me rembourser, ce qu'il n'avait jamais fait auparavant. Par la suite, il a même reconnu les faits au commissariat de police. Il s'est ainsi engagé à rembourser la totalité de l'argent avec des échéances devant un juge. Je n'avais jamais imaginé cela. Je vous remercie sincèrement pour cet accompagnement. »

Abdoulaye OUEDRAOGO, Déplacé interne résidant à Ouahigouya



PARP 3



« L'appui du PARP 3 à la modernisation de la gestion des ressources humaines constitue un atout majeur dans la mise en œuvre de la réforme de la police. Les premiers bénéficiaires ont été les cadres et agents de la Direction des ressources humaines qui se sont appropriés avec enthousiasme la nouvelle approche de la gestion des ressources humaines, vite rejoints par les personnels des départements RH des commissariats provinciaux. La maîtrise des effectifs et de la paie des policiers ont été des avancées importantes, mais ce sont aussi les conditions de travail au quotidien qui se sont considérablement améliorées avec un gain énorme en efficacité. Cette révolution dans la gestion des ressources humaines a provoqué une vague d'engouement dans toutes les provinces de la RDC, qui expriment leur souhait d'être rapidement raccordées au système d'information des ressources humaines. »

Damien YEMBE TUBA BOB'OTO, Commissaire Supérieur Principal, Directeur Adjoint des Ressources Humaines et chef de la Cellule RH d'appui à la mise en œuvre de la réforme

« En soutenant le Fichier criminel des infractions constatées et auteurs présumés (FCICAP), le programme a permis non seulement sa consolidation sur la ville de Kinshasa mais aussi son extension dans trois provinces de la RDC. Cette base de données permet d'avoir une vision plus juste de la délinquance et offre aux OPJ la possibilité de travailler de façon plus professionnelle pour sécuriser les personnes et leurs biens. Personnellement, je prends plaisir à contribuer à rendre la Police nationale congolaise moderne, afin qu'elle se rapproche des standards internationaux et je remercie sincèrement Coginta pour la qualité de son appui technique. »

Lucien TSHAMALA NYEMBO, Coordonnateur FCICAP



« Les séances de sensibilisation organisées avec l'appui du PARP 3 ont permis à la population de Mbunya de mieux appréhender les notions de police de proximité, ce qui a contribué au renforcement de la confiance entre la police et la population. La redynamisation et l'appui du Conseil local de sécurité de proximité (CLSP) de Mbunya ont par ailleurs permis de produire un plan local de sécurité, dont les thématiques ont servi de support aux microprojets qui ont eu un impact énorme au niveau de la population. Le devoir de redevabilité de la police, la participation citoyenne des populations aux débats sur la sécurité ont alimenté les tribunes d'expression populaire et les forums de quartier dont l'intérêt est reconnu par tous. »

Bienvenu UKEC, Chargé des programmes à la coordination provinciale du RRSSJ Ituri



DOSSIER THÉMATIQUE

L'ACTION DE COGINTA EN ZONES MINIÈRES, UN MODÈLE À SUIVRE ?

L'ENJEU DE LA BONNE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET LE CAS DES ZONES AURIFÈRES

Dans un contexte de forte instabilité politique, économique et sécuritaire à l'échelle mondiale, la bonne gouvernance des ressources naturelles est aujourd'hui l'un des principaux défis pour les pays riches en matières premières. La gestion de ces ressources est rendue d'autant plus complexe lorsqu'elles se trouvent dans des régions frontalières reculées, où l'État est moins présent, et qui sont parfois en proie à l'insécurité alimentée notamment par la présence de groupes armés non étatiques, les trafics transfrontaliers et les défis systémiques en matière de gouvernance. L'enjeu de la gestion de ces ressources est

donc à la fois géopolitique, environnemental, économique, et social.

Une bonne gestion des ressources naturelles permet avant tout aux États de sécuriser l'accès aux matières premières, de créer des emplois stables et d'éviter des crises liées à la rareté. Elle cherche également à préserver la biodiversité, à éviter l'épuisement des ressources limitées (comme l'eau, les sols ou les forêts) et à limiter les pollutions, afin d'en assurer une exploitation durable et contrôlée. Socialement, elle contribue à réduire les inégalités en soutenant les communautés locales, tout en protégeant les populations les plus vulnérables. Enfin,

dans le contexte de la transition énergétique et du changement climatique, une gestion raisonnée des ressources est également essentielle pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, s'adapter aux dérèglements climatiques et favoriser le développement d'énergies renouvelables.

L'or, bien qu'il ne soit pas une ressource nouvelle dans l'histoire économique mondiale, prend aujourd'hui une place stratégique dans de nombreuses zones rurales, notamment dans la bande sahélo-saharienne et en Afrique de l'Ouest. Sa valeur, plus élevée que jamais, sa forte demande sur les marchés internationaux et sa facilité de transport en font un produit convoité, mais aussi problématique. Selon la Banque mondiale, l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) concernerait environ 45 millions de personnes dans plus de 80 pays, et ferait vivre environ 150 millions de personnes de manière indirecte. Elle représente ainsi les effectifs les plus importants de l'industrie minière mondiale et est souvent la deuxième source de subsistance après l'agriculture. Si cette forme d'exploitation représente une opportunité économique réelle, elle s'accompagne aussi de multiples risques comme la précarisation des travailleurs, une pollution massive, des conflits d'usage du sol, et surtout l'infiltration de groupes criminels.

Ces enjeux sont particulièrement visibles en Afrique de l'Ouest où des pays comme le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Mali et le Sénégal font face à une ruée vers l'or sans précédent depuis les années 2000. Dans ces régions, traversées par les ceintures de roches vertes birimiennes – riches en différents métaux –, l'essor de l'EMAPE est alimenté par plusieurs dynamiques simultanées : l'appauvrissement des terres agricoles, la pression démographique, le manque d'emplois formels, et la recherche de revenus

rapides. Les zones minières émergent alors souvent à la périphérie du contrôle étatique, dans des espaces frontaliers où la gouvernance est faible ou absente. Ces territoires attirent une main-d'œuvre mobile et cosmopolite, composée de jeunes désœuvrés, d'exploitants expérimentés et parfois de réseaux transnationaux qui y voient un espace propice à des activités informelles, voire illégales.

C'est notamment le cas de la région de Tengrela, dans le nord de la Côte d'Ivoire où Coginta est active depuis 2021 (à travers les différentes phases du projet SECORCI) où l'orpaillage artisanal et semi-industriel attire des dizaines de milliers de personnes, souvent des jeunes qui viennent parfois de loin, créant une pression démographique inédite et une hausse de la criminalité. Tengrela se situe en effet dans une zone où convergent les dynamiques migratoires sahéliennes et les opportunités économiques des pays côtiers. Cela en fait un carrefour à la fois commercial et sécuritaire. Selon une étude spatio-socio-sécuritaire conduite par Coginta en 2023, plus de quarante sites d'orpaillage non autorisés ont été identifiés dans la seule région de la Bagoué. Ces sites échappent souvent à tout contrôle des autorités locales. Ils sont parfois tolérés, parfois réprimés, mais toujours difficiles à encadrer sur le long terme.

Si l'activité aurifère constitue une source importante de revenus pour les populations locales, elle engendre aussi des conflits fonciers, des tensions intercommunautaires et une exploitation illégale souvent hors de tout contrôle étatique. Cette situation offre un terreau fertile à la criminalité organisée et à l'implantation de groupes terroristes, qui exploitent ces zones pour le financement de leurs activités via des taxes sur l'or ou la fourniture de protection aux opérateurs clandestins. Dans certains cas, les sites d'orpaillage illégaux deviennent des

zones de non-droit où s'échangent librement or, armes, carburant et produits illicites, et où l'exploitation de femmes à des fins de prostitution est généralisée. La prolifération de ces sites s'accompagne également d'un cortège de problématiques locales, incluant entre autres surpopulation, conflits avec les agriculteurs, appât du gain rapide pour les jeunes (tentés d'abandonner l'école), pressions sur les ressources naturelles, et conséquences désastreuses pour l'environnement.

L'impact environnemental de l'orpaillage illégal dans ces zones est considérable, notamment en raison de la technique la plus courante utilisée dans les exploitations artisanales qui est celle de l'amalgamation. Elle consiste en un procédé rudimentaire et extrêmement dangereux d'utilisation du mercure pour extraire l'or. En résulte une contamination profonde des sols, des cours d'eau et des cultures, et un empoisonnement dans le temps des communautés riveraines. Les femmes et les enfants, souvent chargés du concassage du minerai ou du lavage à la batée, sont les plus exposés à ce phénomène. Au-delà de la pollution chimique, les paysages sont ravagés, les forêts rasées, les terres retournées et les nappes phréatiques abaissées. Les anciens sites d'orpaillage forment ainsi des cratères béants, sans réhabilitation, laissant derrière eux des terres stériles et des villages sinistrés. En corollaire, les terres dédiées à l'agriculture diminuent drastiquement, privant les populations locales de nombreux emplois et compromettant l'autonomie alimentaire de ces régions souvent déjà fragiles et tributaires de conditions climatiques devenues très aléatoires.



L'APPROCHE DE COGINTA

C'est dans ce contexte que Coginta est arrivée à Tengrela en 2021, avec le soutien de l'Union européenne et du Conseil National de Sécurité de Côte d'Ivoire. Sécurité - Or - Côte d'Ivoire : le projet SECORCI a été construit autour de ces trois mots-clés, afin de répondre de manière globale aux enjeux de sécurité publique, mais également économique et environnementale, liés à l'exploitation aurifère artisanale illicite. L'objectif du projet est de créer les conditions favorables permettant à l'exploitation aurifère artisanale de contribuer au développement local dans un environnement stable, sécurisé et propice à la cohésion sociale.

Une première phase du projet, entre 2021 et 2024, a permis d'établir la confiance avec les autorités locales et traditionnelles, les forces de sécurité, et les communautés vivant de l'exploitation aurifère artisanale. Le projet a notamment appuyé la constitution de trois coopératives d'artisans miniers et d'une coopérative agricole de femmes, et a vu la construction d'un centre de formation à l'artisanat minier, le CEFAM.

Coginta ne se contente en effet pas d'encadrer l'activité aurifère, elle cherche à l'inscrire dans une logique de développement socio-économique local. Cela passe notamment par le dialogue constant avec les collectivités locales, les chefs traditionnels, les services techniques de l'État, les forces de l'ordre, mais aussi avec les mineurs eux-mêmes. L'approche repose sur la reconnaissance que ces derniers ne sont pas des délinquants, mais bien des acteurs économiques souvent contraints à l'illégalité faute d'alternatives. En créant des passerelles entre les différents niveaux de gouvernance, Coginta favorise une gestion concertée des ressources.

La cohésion sociale est un autre pilier fondamental, les conflits étant fréquents dans les zones minières. Le projet SECORCI a donc contribué à renforcer le maillage territorial de la gendarmerie, et appuyé la mise en place de cellules civilo-militaires (CCM), des comités locaux de concertation chargés de prévenir et d'apaiser ces tensions intercommunautaires. Cette logique de coproduction de la sécurité est fortement ancrée dans l'ADN de Coginta, qui cherche à rendre les institutions plus proches des réalités locales. Des actions de sensibilisation ont été menées, des mécanismes traditionnels de médiation ont été réactivés, et des espaces de parole ont été créés. La paix sociale est une condition indispensable pour envisager une formalisation durable de l'orpaillage artisanal.

La deuxième phase du projet SECORCI, lancée en 2024, prévoit une montée en échelle du dispositif, à travers une extension du soutien à d'autres acteurs institutionnels impliqués dans la sécurisation des zones minières artisanales – police nationale, protection civile, Eaux et Forêts –, un appui renforcé à la gouvernance minière locale et nationale en facilitant notamment les travaux autour de la révision du Code minier, et la promotion d'une extraction respectueuse des droits humains et de l'environnement en vue d'accompagner l'émergence d'un secteur minier plus respectueux des standards internationaux.

Enfin, l'enjeu environnemental fait l'objet d'un traitement spécifique. Dans un guide pratique publié en 2024, Coginta détaille des méthodes de réhabilitation d'anciens sites miniers, en partenariat avec les communautés locales. Certaines zones ont été transformées en potagers communautaires, d'autres en

plantations arboricoles. Cette reconversion écologique s'accompagne d'un appui à la transition vers des emplois dits « verts » : gestion des déchets miniers, production de compost, reboisement, agriculture durable. L'idée est de proposer des alternatives concrètes aux anciens orpailleurs, tout en restaurant les écosystèmes dégradés.

L'expérience de Coginta montre qu'une autre voie est possible : celle d'un orpaillage encadré, légal, respectueux des communautés et des équilibres écologiques. À Tengrela, les parties prenantes parlent d'un véritable changement de mentalités qui s'est opéré depuis 2021. Il ne s'agit pas d'interdire ou de réprimer aveuglément, mais de construire avec les populations concernées une gouvernance responsable des ressources.

Dans un contexte sous-régional où les tensions sécuritaires sont fortes, où les États peinent à faire respecter leur autorité, et où les attentes sociales sont immenses, cette approche pragmatique et inclusive peut faire la différence. La transition vers un orpaillage durable et responsable ne sera ni rapide, ni linéaire. Elle suppose des investissements de long terme, une volonté politique constante, et une coordination étroite entre acteurs publics, privés et communautaires. Mais elle est nécessaire. Car l'or peut être source de conflits, mais il peut aussi devenir un levier de développement local, de stabilisation et de paix. C'est ce pari que fait Coginta, et c'est ce modèle qu'il convient aujourd'hui d'observer, de soutenir et, peut-être, de reproduire ailleurs.



NOTRE ÉQUIPE

MEMBRES DU COMITÉ



Dr. Oliver JÜTERSONKE, Président

Dr Oliver JÜTERSONKE est président de Coginta depuis 2023. Conseiller stratégique, chargé de cours et facilitateur basé à Genève, il possède une solide expérience de terrain dans des contextes affectés par les conflits en Afrique subsaharienne et en Asie. Il collabore avec des organisations internationales, des autorités nationales et des réseaux de la société civile sur des questions de paix et de sécurité, d'action humanitaire et de développement durable. Ses domaines d'expertise incluent la gouvernance du secteur de la sécurité, la stabilisation, la cohésion sociale, les solutions durables pour les populations déplacées, les approches intégrées du triple nexus et la sensibilité aux conflits – avec un accent pédagogique sur la recherche appliquée, l'anticipation stratégique, l'apprentissage organisationnel et la conception d'initiatives de mentorat innovantes à l'intention des praticiens.



Dr. Luna IACOPINI, Membre du comité

Dr. Luna IACOPINI est membre du comité de Coginta depuis 2019. Elle est responsable des affaires internationales de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). Docteur en sciences de l'éducation, Luna dispose de 15 ans d'expérience dans la mise en œuvre de programmes et de partenariats éducatifs en Europe, en Asie du Sud-Est, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Elle est membre de la Commission technique de la Fédération genevoise de coopération (FGC) et de la Commission régionale d'experts de l'Agence universitaire de la Francophonie.



Dr. Alexandre DORMEIER FREIRE, Membre du comité

Dr. Alexandre DORMEIER FREIRE est membre du comité de Coginta depuis 2019. Il est chargé d'enseignement et de recherche à l'Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID) à Genève, où il occupe le poste de directeur des programmes en Politiques et pratiques du développement et de chercheur associé au Centre d'études sur les conflits, le développement et la paix. Titulaire d'un doctorat de l'Université de Genève, ses récents travaux de recherche portent sur l'importance des structures familiales dans l'atténuation de la violence dans les contextes fragiles.



Dr. Silke GRABHERR, Membre du comité

Dr. Silke GRABHERR a rejoint le comité de Coginta en 2020. Elle dirige le Centre universitaire romand de médecine légale et est cheffe de service au Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) et aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Elle est également professeure ordinaire à la faculté de médecine de l'Université de Genève et la faculté de biologie et médecine de l'Université de Lausanne. Elle a publié l'Atlas de l'angiographie post-mortem, comme éditeur principal, et a formé des équipes sur tous les continents dans ce domaine. Elle est considérée comme une référence en imagerie forensique. En tant que médecin légiste, elle est sollicitée comme experte dans plusieurs affaires nationales et internationales et participe à diverses missions humanitaires.

MEMBRES DE LA DIRECTION EXÉCUTIVE



Sébastien GOURAUD, Directeur exécutif

Sébastien GOURAUD est directeur exécutif de Coginta. Diplômé en droit, science politique et sécurité internationale, il est spécialiste des politiques publiques en matière de sécurité intérieure et des processus de réforme judiciaire et sécuritaire dans les États fragiles ou en transition. Après une expérience au sein du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) au Soudan, il rejoint le Bureau pour la prévention des crises et le relèvement (BCPR) à Genève en tant que chargé de programmes « état de droit, justice et sécurité ». À ce titre, il couvre de nombreux pays dont la République centrafricaine, la Guinée, la République démocratique du Congo, le Soudan, le Tchad et les Territoires palestiniens occupés. Fort d'une solide expérience dans l'assistance technique et la gestion de projets, il participe à la création de Coginta et en assume la direction exécutive à partir de septembre 2011.



Dr. Dominique WISLER, Directeur scientifique

Dr. Dominique WISLER est co-fondateur de Coginta. Spécialisé dans les questions de sécurité de proximité et les méthodologies, il développe des outils d'analyse sécuritaire et mène des études thématiques et de suivi d'impact dans les domaines d'activité de Coginta. Il est l'auteur d'études et ouvrages comparatifs sur la sécurité publique en Afrique subsaharienne. Dominique mène aussi des missions de développement de projets et d'assistance technique en lien avec la police de proximité et la sécurité minière. Il est docteur en sciences politiques et diplômé de philosophie.



Jérôme BERNARD, Directeur administratif et financier

Jérôme BERNARD assure la direction administrative et financière de Coginta depuis 2017. Depuis plus de 20 ans, il est impliqué dans des processus de management de transition tant dans le secteur non lucratif que dans le secteur privé pour des groupes à taille humaine et à vocation européenne ou mondiale, avec un axe centré sur la redevabilité financière et organisationnelle. Jérôme est titulaire d'un diplôme avec grade de Master en gestion et développement des petites et moyennes entreprises.



Hervé GONSOLIN, Directeur des programmes

Hervé GONSOLIN est directeur des programmes de Coginta depuis 2024, après avoir été notamment gestionnaire de programme et conseiller technique principal depuis septembre 2021. Il possède une expérience de plus de 25 ans dans divers domaines axés sur la réforme du secteur de la sécurité, la réduction de la violence armée et l'engagement communautaire. Auparavant, il a été coordonnateur principal de programme pour l'Afrique subsaharienne au DCAF Genève. Il a également occupé le poste de conseiller spécial sur la paix et la sécurité au Centre pour le dialogue humanitaire. En tant que consultant indépendant, Hervé Gonsolin a fourni une expertise dans l'identification, la formulation, le suivi et l'évaluation de projets et programmes dans des pays tels que la Guinée, la Tanzanie et le Nigeria. Son parcours professionnel comprend également des rôles de chef de projet et de coordinateur de programmes pour le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et des organisations non gouvernementales dans des contextes humanitaires d'urgence.

CONSEILLERS TECHNIQUES



Bertrand CAVALIER, Conseiller technique

Bertrand CAVALIER est conseiller technique pour Coginta. Diplômé de l'École Spéciale militaire de Saint-Cyr, breveté de l'École de Guerre, il a effectué sa carrière militaire au sein de la gendarmerie nationale française. Il a exercé de nombreux commandements opérationnels, mais a également servi dans des états-majors de haut niveau et dans des structures de formation. Il a notamment, assumé les fonctions de commandant du centre national d'entraînement des forces de gendarmerie de St-Astier. Expert européen, il a contribué à l'élaboration des concepts de gestion de crise de l'Union européenne et à la création et au développement de la Force de gendarmerie européenne. Il a participé depuis 1993 à la conception et la mise en œuvre de nombreux projets, principalement européens, au profit de forces de sécurité intérieure, au Cambodge, en Roumanie, en Ukraine, dans les Balkans, en Jordanie, et depuis 2014, sous la bannière de Coginta, en Afrique.



Michel COAT, Conseiller technique

Michel COAT est conseiller technique pour Coginta depuis 2018, ayant notamment occupé la fonction de chef de projet en Côte d'Ivoire et au Tchad avant de rejoindre le siège à Genève. Diplômé de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr (filiale relations internationales), doté d'une expérience significative dans l'aide au développement, Michel est un spécialiste des questions de sécurité et de défense qui totalise une riche et longue carrière de cadre dirigeant en France, mais aussi à l'international.

DIRECTRICE ET DIRECTEURS PAYS



Marguerite Tewa CAMARA, Guinée

Marguerite Tewa CAMARA est titulaire d'un diplôme d'études approfondies en ingénierie agroalimentaire. Avec plus de 15 années d'expérience professionnelle au sein d'organisations non gouvernementales internationales et d'institutions nationales en Guinée, elle est spécialiste de la gestion et suivi évaluation de projets de coopération. Elle a notamment été en charge de programmes de réforme du secteur de sécurité, de décentralisation et de déconcentration en Guinée. Elle a rejoint Coginta en 2018.



Yahaya NOUHOU, Niger

Yahaya NOUHOU est titulaire d'une maîtrise en gestion, finance et comptabilité. Il a plus de 15 ans d'expérience au sein d'organisations non gouvernementales, nationales et internationales, et d'agences de coopération bilatérale et multilatérale au Niger, au Tchad et aux États-Unis. Pendant dix ans, il a été responsable des opérations aux Nations Unies pour le développement, sur des projets de gouvernance, justice, sécurité, État de droit, résilience, démobilisation et réinsertion. Il travaille avec Coginta depuis 2019.



Hippolyte HARKITE SIB, Côte d'Ivoire

Hippolyte HARKITE SIB est diplômé en gestion des affaires publiques. Il dispose de près de 15 ans d'expérience professionnelle dont 10 au sein de Coginta. Il a notamment coordonné des projets de coopération en réforme du secteur de la sécurité, et réforme du secteur de la justice en Guinée puis, des projets de coopération et de développement en Côte d'Ivoire. Depuis 2006, Hippolyte a contribué à plusieurs programmes de développement et d'échanges internationaux en Afrique et aux États-Unis.



Salifou OUEDRAOGO, Burkina Faso

Salifou OUEDRAOGO est titulaire d'un diplôme universitaire en sciences de gestion. Pendant plus de 20 ans, il a été responsable administratif et financier au sein de programmes de développement (Burkina Faso, Togo, Tchad, etc.) dans les domaines de l'élevage, la justice, l'État de droit et la bonne gouvernance ou la réforme du secteur de la sécurité. Ses compétences incluent l'élaboration de manuels de procédure et d'outils de contrôle interne et de gestion des risques ou encore la passation de marchés. Il a rejoint Coginta en 2021.



Appolinaire DOUANODJI, Tchad

Appolinaire DOUANODJI est licencié en géographie et a un Master en management de l'administration des affaires, option gestion de projets, il est détenteur de plusieurs certificats entre autres en management des associations, en gestion comptable et financière dans les organisations et les projets de développement. Il est spécialisé dans le pilotage, le montage et l'organisation de projets de développement sur les questions de cohésion sociale et de gouvernance locale, judiciaire et sécuritaire. Il a plus de 20 ans d'expérience professionnelle au Tchad en matière de développement et de promotion des droits humains. Appolinaire travaille pour Coginta depuis 2016 en qualité de Directeur Pays et chef de projet.



Emmanuel KAMATE LIMASI, République démocratique du Congo

Emmanuel KAMATE LIMASI est diplômé de l'Institut supérieur de développement rural de Bukavu et spécialiste en planification et gestion de projets de développement en milieu rural. Il a travaillé plus de 30 ans dans la gestion et la coordination de programmes d'urgence humanitaires (assistance aux déplacés de guerre et aux sinistrés de catastrophes naturelles) pour plusieurs organisations non gouvernementales. Il a rejoint Coginta en 2021.



Clement AAPENGNUO, Ghana

Clement AAPENGNUO travaille pour Coginta depuis 2021. Diplômé en analyse et résolution des conflits, il possède une vaste expérience en matière de transformation des conflits, de consolidation de la paix et de facilitation des dialogues communautaires. Clement travaille depuis plus de 23 ans sur les conflits communautaires dans le nord du Ghana, liés à des questions de pouvoir, d'identité sociale ou de ressources.

ÉQUIPE SIÈGE

**Vanina ECKERT**, Chargée de programmes

Vanina ECKERT est chargée de programmes chez Coginta depuis 2022, après avoir occupé depuis 2018 différents postes sur le terrain, dont les fonctions de chargée de projet et cheffe de projet en République de Guinée. Juriste de formation, elle est diplômée d'un Master en droit international et européen de l'Université de Strasbourg (France) et d'un LLM en droits humains de l'Université de Lund (Suède). Elle a travaillé pour diverses organisations, dont l'Institut danois des droits de l'homme (Danemark), le Pacte mondial de l'ONU (Etats-Unis), et le Conseil de l'Europe (France), capitalisant une riche expérience dans le domaine des droits humains, le renforcement de capacités, et la gestion de projet.

**Ilaria BRACCHETTI**, Chargée de programmes

Ilaria BRACCHETTI a rejoint Coginta en janvier 2022 en tant que chargée de programmes, après avoir travaillé pendant plus de 15 ans comme gestionnaire de projet sur le terrain en Afrique (Mozambique, Tanzanie et Angola) et en Amérique latine (Brésil) avec des ONG internationales. Ilaria est titulaire d'un diplôme de droit et d'un master de troisième cycle en coopération internationale, ainsi que de formations complémentaires sur la gestion de projet, le suivi et l'évaluation, et d'un certificat professionnel en conception de projets européens. Elle a fait ses preuves dans la gestion de projets et de subventions, et possède de solides compétences en matière de gouvernance, de renforcement des capacités et de droits de l'homme.

**Romain LÜSCHER**, Chargé de programmes

Romain LÜSCHER est chargé de programmes à Coginta depuis 2024, après avoir travaillé durant quatre années au sein de l'administration fédérale à Berne, ainsi que pour les Nations Unies au Kirghizistan et au Soudan. Diplômé de science politique et de relations internationales, il jouit d'une riche expérience dans la politique de paix, la gestion de projet ainsi que l'analyse politique et sécuritaire.

**Mireille WIDMER**, Chargée de programmes

Mireille WIDMER a rejoint Coginta en 2024, après un parcours professionnel multiforme centré sur les questions de paix et de développement. Elle a notamment travaillé sur la thématique du contrôle des armes légères au Centre pour le dialogue humanitaire, mis en œuvre pour le compte du PNUD des projets de sécurité communautaires en Haïti et en Somalie et de soutien à l'état de droit en Centrafrique, et conduit une étude académique sur la gouvernance locale de la sécurité au Népal. Elle est titulaire d'un Master en études de la paix de l'Université de Sydney, et d'un doctorat en études du développement de l'Université de Sussex (Institute of Development Studies).

**Frédéric WASMER**, Chargé de communication

Frédéric WASMER a rejoint Coginta en 2023 en tant que chargé de communication. Titulaire d'un Master en Socioéconomie obtenu à l'Université de Genève, Frédéric a également suivi un cursus en graphisme et communication visuelle. S'intéressant particulièrement aux problématiques liées à la coopération internationale et au développement, il cherche depuis 2015 à combiner ses compétences dans des postes au sein d'ONG et d'organisations internationales. Il a notamment travaillé comme chargé de communication pour le Bureau international du Travail (BIT), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et Gavi, l'Alliance du Vaccin.

**Mélanie FILIPPELLI**, Assistante administrative et RH

Mélanie FILIPPELLI a intégré les équipes de Coginta en décembre 2022, en tant qu'assistante administrative et RH. Mélanie jouit d'une longue expérience d'appui administratif et RH acquise dans le secteur privé, essentiellement en Suisse. Elle est notamment en charge des déploiements et des contractualisations des experts long/court terme vers les différents pays. Elle est également office manager, en appui aux finances au niveau du siège.

**Solène DEBOVE**, Contrôleuse de gestion

Solène DEBOVE est diplômée en Économie Gestion. Elle a d'abord évolué dans des groupes internationaux spécialisés dans l'aéronautique puis du luxe dans le cadre de la mise en place de processus de reporting financier et industriel. En 2022, elle rejoint Coginta en qualité de contrôleuse de gestion et porte appui auprès des responsables financiers dans différents bureaux-pays dans l'application du respect des procédures financières et administratives de l'organisation.

**Derya OZBAHAR**, Contrôleuse de gestion

Derya OZBAHAR a rejoint Coginta en 2023. Contrôleuse de gestion polyvalente et riche d'une formation de brevet fédéral, elle est spécialisée en finance et comptabilité. Elle compte plus de 10 ans d'expérience dans des environnements d'affaires exigeants, nécessitant de solides capacités organisationnelles et analytiques.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Chaque année, le comité de Coginta soumet à l'approbation des membres de l'association les états financiers, présentés lors de l'assemblée générale par le trésorier. Ceux-ci sont préalablement vérifiés par un expert réviseur agréé, Comtesas + Gerficom SA, chargé de s'assurer que les comptes et résultats de Coginta sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

En 2024, nos ressources s'élevaient à 48 914 469 CHF. À noter que les fonds confiés à Coginta peuvent être soumis à des exercices de vérification des dépenses dont les modalités sont déterminées par les bailleurs, en fonction de la nature du contrat.

Un auditeur agréé est le cas échéant chargé de vérifier :

- La documentation, l'archivage et la tenue de registres
- L'éligibilité des dépenses et recettes
- Les règles de marché public et d'origine
- La gestion des actifs (gestion et contrôle des actifs immobilisés, par exemple de l'équipement)
- La gestion de la caisse et des comptes bancaires (trésorerie)
- La gestion des salaires et du temps de travail
- L'information comptable et financière
- Les contrôles internes, notamment financiers

Comtesas + Gerficom SA reconnaît que les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont conformes à la loi suisse ainsi qu'aux statuts de l'association, et donnent une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie, conformément à la Norme suisse relative au contrôle ordinaire.

En 2024, aucune dépense n'a été déclarée inéligible au cours des 5 vérifications des dépenses qui ont été conduites dans 5 pays.

Par ailleurs, Coginta accorde la plus grande importance à la gestion des risques dans tous les domaines : juridique et conformité légale, ressources humaines, fraude et corruption, gestion de l'information, finance, stratégie sûreté et sécurité. Coginta vise en permanence à améliorer son système de contrôle interne en élaborant des politiques et des procédures qui répondent aux standards internationaux et à l'exigence de nos partenaires financiers.

ÉVOLUTION FINANCIÈRE (CHF)

	2024	2023
RESSOURCES	48 914 469	66 224 727
FRAIS DIRECTS AUX PROJETS	46 484 758	63 879 258
RÉSULTAT BRUT	2 429 711	2 345 469
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 303 741	2 100 297
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	14 533	100 339
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	-	222
IMPÔTS ET TAXES	-	-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	111 437	145 054
ACTIFS CIRCULANTS	16 066 423	20 661 924
FONDS CONFIÉS	13 076 494	12 711 689

RESSOURCES

PUBLICATIONS



Côte d'Ivoire
Guide de réhabilitation d'anciens sites miniers artisanaux aurifères



Côte d'Ivoire
Réalizations du projet SECUNORD



Burkina Faso
Réalizations du projet AJUMJUP



Cameroun / Niger / Nigeria / Tchad
Réalizations du projet STABLAC



Guinée
Réalizations du projet PARAJ

DÉCOUVREZ-EN PLUS SUR NOTRE SITE INTERNET



ROSTER COGINTA

Dans le cadre du développement de ses activités, Coginta peut s'appuyer sur un pool d'experts que vous pouvez rejoindre dès aujourd'hui. Avez-vous des compétences dans un (ou plusieurs) des domaines énumérés ci-dessous ? Avez-vous une expérience professionnelle pertinente dans des environnements instables et sujets à des crises ? Votre profil pourrait alors nous intéresser. Nous recherchons régulièrement des experts pour nous accompagner dans nos nouveaux projets. Si vous souhaitez contribuer à notre mission, consultez notre portail de recrutement en ligne.

Profils recherchés :

- Gouvernance judiciaire et sécuritaire
- Gouvernance locale de la sécurité
- Accès à la justice et promotion des droits humains
- Prévention des conflits et cohésion sociale
- Protection civile et gestion des risques
- Conflit, environnement et biodiversité
- Nexus humanitaire-développement-paix
- Gestion de projet, suivi et évaluation

Inscrivez-vous dès aujourd'hui à notre pool d'experts et soumettez votre dossier de candidature complet. Vous pourrez ensuite compléter et mettre à jour les informations de votre profil à tout moment.

Votre candidature fera ensuite l'objet d'une pré-évaluation afin de déterminer si vous remplissez les conditions requises pour certains types de postes en fonction de vos compétences, de votre expérience et de vos qualifications. Si votre profil est jugé adapté à des opportunités d'emploi temporaires et/ou à plus long terme, vous serez contacté directement par notre équipe si une opportunité se présente.

SCANNEZ LE CODE QR CI-DESSOUS
ET INSCRIVEZ-VOUS



CONTACTS

COGINTA - SIÈGE



Maison Internationale de l'Environnement 2
Chemin de Balexert 7 - 9
1219 Châtelaine, Genève, Suisse

Email : info@coginta.org
Tél. : +41 22 796 01 05

REPRÉSENTATION NATIONALE AU BURKINA FASO



571 Avenue Raoul Follereau
Koulouba secteur 3, Zone de la Rotonde
Ouagadougou, Burkina Faso

Email : admin-burkinafaso@coginta.org
Tél. : +226 01 01 90 90

REPRÉSENTATION NATIONALE EN CÔTE D'IVOIRE



Angré 9e tranche, Cité Star 12
Abidjan, République de Côte d'Ivoire

Email : admin-rci@coginta.org
Tél. : +225 48 43 53 47

REPRÉSENTATION NATIONALE AU GHANA



House 123, Naa Luro Estate
P.O. Box 1960
Tamale, Northern Region, Ghana

Email : admin-ghana@coginta.org
Tél. : +233 02 02 60 16 66

REPRÉSENTATION NATIONALE EN GUINÉE



Immeuble Rmaiti, Bloc B
Quartier Coléah - Lansébounyi, Route Niger
Matam, Conakry, République de Guinée

Email : admin-guinee@coginta.org
Tél. : +224 622 50 18 58

REPRÉSENTATION NATIONALE AU MOZAMBIQUE



Sommerschield
Rua Dar-es-Salaam 260 R/C
Maputo, Mozambique

Email : admin-mozambique@coginta.org
Tél. : +258 866 010 010

REPRÉSENTATION NATIONALE AU NIGER



Quartier Terminus
Rue du Grand Hôtel, Porte 185
Niamey, République du Niger

Email : admin-niger@coginta.org
Tél. : +227 97 96 78 28

REPRÉSENTATION NATIONALE EN RDC



Avenue de la Science 4630, 365 Office Building
Commune de la Gombe, Kinshasa
République démocratique du Congo

Email : admin-rdc@coginta.org
Tél. : +243 808 357 899

REPRÉSENTATION NATIONALE AU SÉNÉGAL



Quartier Gomba
Commune de Kédougou
Sénégal

Email : admin-senegal@coginta.org
Tél. : +221 76 387 29 29

REPRÉSENTATION NATIONALE AU TCHAD



Quartier Résidentiel de l'Aérogare
2e Arrdt, Avenue Ahmat Lamine, Porte 1039
N'Djamena, République du Tchad

Email : admin-tchad@coginta.org
Tél. : +235 90 75 49 82

Coginta est une organisation à but non lucratif basée en Suisse, spécialisée dans la gouvernance judiciaire et sécuritaire, la prévention des conflits et la cohésion sociale. Son objectif consiste à soutenir les gouvernements hôtes dans le renforcement des institutions publiques dans le respect des normes et principes de l'État de droit, et à contribuer à la prévention de la violence, de l'insécurité et de la criminalité, afin de promouvoir un environnement propice à la stabilité, à la paix et au développement socio-économique.

Coginta dispose d'un siège à Genève et de représentations nationales au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée, au Mozambique, au Niger, en République démocratique du Congo, au Sénégal et au Tchad.

Plus d'informations sur notre site internet

coginta.org